

PREMIÈRE PARTIE
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME
ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

> ACTIVITÉS & RESULTATS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017

05

Chapitre I > LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017

1. LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017	06
• 1.1 Activité Services de paiement	06-10
• 1.2 Activité des sites communautaires	11

Chapitre II > RÉSULTATS 2017 & PRÉVISIONS 2018

1. RÉSULTATS DE BD MULTIMEDIA S.A. EN 2017	12-14
2. RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2017	14-16
3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2018	17
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DE BD MULTIMEDIA S.A	17

Chapitre III > ATOUS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2017	18
2. LES HOMMES	18
3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION	19
4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA	19

Chapitre IV > LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMEDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMEDIA	20
2. PARTICIPATIONS ET FILIALES	20
• 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2017	20
• 2.2 Événements postérieurs à la clôture	22
• 2.3 Participations réciproques	23
• 2.4 Informations sur la détention du capital au 31/12/2017	23
• 2-5 Conventions portant sur des opérations courantes	23
• 2-6 Dettes Fournisseurs - Clients et dates d'échéance	24
• 2-7 Options de souscriptions attribuées aux salariés et cadres du Groupe	24
• 2-8 Attribution d'actions gratuites aux salariés	25
• 2-9 Participation des salariés au sein du capital social	25
• 2-10 Programme de rachat d'actions - Bilan	25
• 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoirs et compétences confiés au Conseil d'Administration	26
• 2.12 Informations sur les charges fiscalement non déductibles	26

SECONDE PARTIE
**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

> PRÉSENTATION DU PROJET DE RÉSOLUTIONS	27-34
> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES	36
> RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	37
> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS	38
• Bilan	38
• Compte de résultat	39
• Annexe comptable	45-51
> COMPTES SOCIAUX	52
• Bilan	52-53
• Compte de résultat	54-61
• Annexe comptable	58-63
• Annexes comptables de l'Établissement de paiement	64
> RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	68
> RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	69-72

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En parallèle de notre activité initiale d'édition de contenus, nous avons constitué une offre de solutions de paiement autour des produits suivants :

- StarPass : service de micropaiement contenant plusieurs solutions de paiement dont la principale est la facturation opérateurs de telecom,
- Toneo First : carte prépayée éditée par Prepaid Payments Services (filiale de MasterCard/Edenred) dont notre filiale, Paycom, est le distributeur dans le réseau de débiteurs de tabac et sur le web,
- Payment.net : encaissements cartes bancaires multi-pays et multi-devises par notre filiale BD Multimedia HK LTD, offre vers les places de marché, les commerçants en ligne, gestion de comptes de paiement et de flux financiers

En 2017, nous avons fortement restructuré l'entreprise afin de diminuer les frais et augmenter la cohérence de l'entreprise.

- L'activité de micropaiement subit une érosion de ses flux.
- Payment.net offre des solutions de paiement évoluées pour lesquelles nous avons activement prospecté des grands comptes et commencé à engranger les premiers fruits de nos efforts
- Toneo First : la signature de contrats de distribution avec la quasi totalité des grossistes est le fait marquant de 2017. Une baisse d'activité au deuxième semestre consécutive à un changement de réglementation a été suivie d'une forte reprise début 2018.

En 2018 redevenir profitable est notre objectif immédiat, avec une croissance des ventes et une maîtrise des frais.

Nous avons maintenant une offre bien structurée. Un niveau de frais bien plus bas et surtout des nouveaux clients pour notre offre de paiement avec des verticales de marché identifiées et réceptives à nos offres.

Concernant les activités d'Édition nous pensons qu'il est toujours pertinent de les séparer de la Fintech ; l'étude des modalités de cette séparation est en cours.

Au 31/12/2017, notre trésorerie Groupe s'élevait à 1 553 k€.

Jim DORRA, en charge de notre division paiement, vous présente les produits de Paiement de BD Multimedia.

Je vous remercie de votre confiance,

Daniel Dorra

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous présenter, conformément aux dispositions légales et réglementaires, notre rapport de gestion réalisé sur l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que les comptes sociaux et les comptes consolidés dudit exercice.

PREMIÈRE PARTIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE

> ACTIVITÉS & RÉSULTATS DU GROUPE BD MULTIMEDIA EN 2017

S'appuyant sur l'évolution des moyens de communication, BD MULTIMEDIA a imposé son savoir-faire dans l'Internet et l'Audiotel.

Les activités du Groupe BD MULTIMEDIA :

- Services de Paiement
- Sites communautaires

> LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

1 - LES ACTIVITÉS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2017

> 1.1 Activité Services de paiement

1.1.1 Le marché

1.1.1.a Notre marché historique du micropaiement

Le marché du micropaiement propose des alternatives pratiques et fiables au paiement par carte bancaire et notamment via les paiements sur facture opérateur (mobile, fixe, FAI).

Le marché des solutions de paiement sur facture opérateur (hors services vocaux surtaxés) représente 702 M€ aujourd'hui en France (AFMM – Étude de marché des services et contenus digitaux- juin 2017).

Le marché des SVA affichait en 2015, 225 M€ de revenus, dont 120 M€, pour les opérateurs fixes. Ces chiffres sont en recul par rapport aux années précédentes ; ainsi en comparaison avec le T4 de 2014, les revenus des SVA ont diminué de 23 % (opérateurs fixes et mobiles) - source Observatoire des marchés - ARCEP). La principale raison invoquée est la modification de tarification vers les numéros SVA imposée depuis octobre 2015 : elle est décomposée en coût de communication, désormais largement banalisée, et en coût de service de l'éditeur.

L'avènement des Smartphones et donc de l'utilisation de l'Internet mobile contribue à la démocratisation du micropaiement et du paiement via facture opérateur pour l'achat de biens (achat de titres de transport par SMS, lancés en février 2017 par la Métropole Rouen-Normandie, source AFMM) ou de services (le microdon par SMS).

À ce jour, il n'existe pas en soi une solution de paiement miracle pouvant répondre à tous les besoins des consommateurs ou des marchands en ligne.

En ce sens, et notamment dans le domaine du micropaiement, des agrégateurs de solution de paiement comme StarPass sont devenus indispensables pour nombre de sites web souhaitant toucher le plus d'utilisateurs dans le monde entier rapidement et sans frais fixes importants.

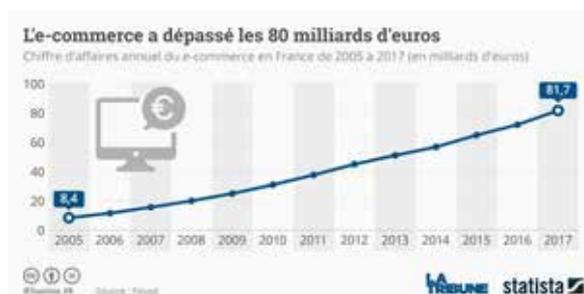
Bien que le marché du micropaiement soit en déclin, StarPass reste un leader du marché.

1.1.1.b Le marché de e-commerce

Le commerce électronique français est sur un chemin de croissance régulier :

- **Les chiffres du marché du e-commerce :**

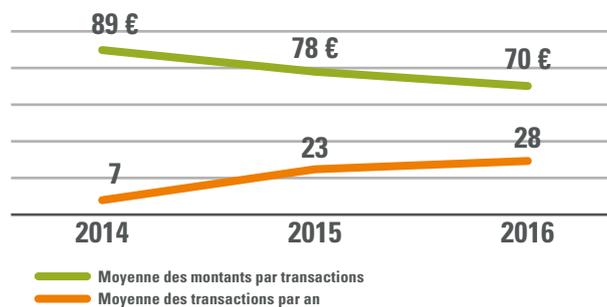
Le marché poursuit sa croissance continue à deux chiffres et les études de la Fédération du E-commerce et de la Vente à Distance (FEVAD) portent le montant total des achats à 81,7 Milliards d'Euros pour 2017 et devraient atteindre 93,2 Milliards d'Euros en 2018.



- **Généralisation et normalisation de l'achat en ligne :**

L'ensemble des segments de la population française achète désormais en ligne. L'augmentation du nombre annuel de transactions par utilisateur montre cette normalisation : le nombre de transactions moyen est passé de 28 transactions par an et par utilisateur en 2016 à 33 transactions par utilisateurs/an en 2017 pour un montant total de 2 200 euros (source : La Tribune, 6.02.2018, « E-commerce : la France vise les 100 Md d'€ de chiffre d'affaires en 2019 »).

**Montant et nombre moyen
de transactions e-commerce par acheteur
et an (sources fevad.com-2016)**



- **Les marchands:**

La croissance du nombre de marchands e-commerce est forte et régulière. Le nombre de marchands e-commerce en France est passé de 157 000 en 2014 à 170 000 sites marchands (source : La Tribune, 6.02.2018, « E-commerce : la France vise les 100 Md d'€ de chiffre d'affaires en 2019 »).

- **L'importance croissante des places de marché « marketplace » :**

L'avènement des places de marché joue un rôle déterminant dans la digitalisation du commerce physique et donc dans l'augmentation du marché du e-commerce.

Les parts des ventes générées au travers des places de marché (marketplace), pour les principaux sites marchands français (panel ICE 40), atteignent 28 % des ventes.

1.1.1.c Les cartes bancaires prépayées

Les cartes bancaires prépayées et autres offres dites de « banking light » ou « néo-banque » sont en plein essor en France dans un marché qui a tardé à s'équiper sur ce type de solution comparativement à des marchés plus matures comme celui du Royaume-Uni.

Alors que seule une dizaine de produits est présente en France, le marché au Royaume-Uni a vu exploser l'offre de 50 en 2007 à 240 produits recensés en 2015. Le Prepay International Forum, UK, indiquait en mars 2015 que les usages sont de plus en plus orientés afin de limiter les risques de fraudes, sur la base des chiffres suivant¹ :

- 380 % d'augmentation du nombre de produits de carte prépayée disponible aux consommateurs
- 35 % des personnes ont une carte prépayée dans leur portefeuille
- 13 % de transactions refusées sur les cartes de crédit

¹ source <http://prepaidforum.org/2015-year-prepaid-economy/>

S'il convient de prendre des précautions quant à la comparaison des usages sur les différents marchés européens, on peut clairement entrevoir que le marché Français sera amené à évoluer dans le même sens que celui du Royaume-Uni dans la mesure où ces cartes répondent à de nombreux besoins existants des consommateurs (gestion de budget, accès aux services bancaires, sécurisation et limitation de la fraude, etc.)

Voici quelques exemples des populations cibles en France :

- les personnes sans compte bancaire ;
- les personnes qui sont « interdit bancaire »
 - fichées au FCC² : 1 540 613 personnes en 2016 selon la banque de France
 - fichées au FICP³ : 2 500 000 personnes environ en 2017 selon la CNIL
- les jeunes et les familles pour gérer les budgets de l'argent de poche et limiter les achats inattendus des jeunes sur la carte des parents
- les internautes qui ne veulent pas donner leurs coordonnées bancaires
- les résidents d'origine étrangère ayant du mal à comprendre le monde bancaire
- les voyageurs pour optimiser les frais et limiter les risques en cas de perte ou vol de carte
- Les entreprises pour éviter la lourdeur administrative des remboursements de frais tout en limitant les risques.

Ces cartes sont généralement diffusées dans un bureau de tabac ou une station-service. Elles peuvent aussi être achetées en ligne.

La différence fondamentale entre une carte traditionnelle de crédit issue d'une banque et une carte bancaire prépayée est que la carte n'a pas de réserve de crédit associée : seule la somme disponible sur le solde prépayé peut être dépensée.

Cette carte est rechargée ensuite par virement, carte bancaire classique, transfert du montant d'une autre carte, paiement en liquide au point de vente, etc.

Chaque paiement est soumis à une autorisation systématique d'autorisation de paiement afin de vérifier que le solde disponible est suffisant pour conclure la transaction : ceci a l'avantage de ne faire porter aucun risque au diffuseur de la carte (pas de crédit) et de pouvoir proposer la carte à une population plus large.

Comme une carte bancaire traditionnelle, la carte Toneo First est affiliée au réseau MasterCard ce qui lui permet d'être utilisée comme n'importe quelle carte bancaire dans n'importe quel commerce dans le monde.

1.1.2 L'activité

En fin d'année 2007, nous avons conçu et lancé une offre micropaiement compétitive « Starpass », accessible sur le site www.starpass.fr. Le service bien qu'incomplet a satisfait nos premiers clients.

Les années suivantes ont vu le produit être étoffé de nouvelles fonctionnalités, l'ajout de nouveaux pays proposant notre solution.

Depuis 2012, l'activité a été fortement impactée à plusieurs reprises par une forte autorégulation du marché français du micropaiement mobile en lien avec la régulation européenne en matière de paiement. Ce phénomène a touché tous les acteurs du marché.

² FCC : Fichier Central des Chèques listant les personnes auxquelles une banque retire la possibilité d'émettre des chèques ou d'utiliser une carte bancaire.

³ FICP : Fichier des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers

L'année 2015, a été marquée par la reprise de l'activité de "néobanque" Toneo First et l'obtention de notre agrément :

"Neobanque" Toneo First

En février 2015, BD Multimedia a acquis le produit Toneo First au travers de sa filiale, Paycom, détenue à 100 %, et renforce son catalogue produits de paiement avec un nouveau produit BtoC.

Établissement de paiement

En décembre 2015, BD Multimedia devient établissement de paiement hybride pour son activité de paiement StarPass, sous contrôle du superviseur français, l'ACPR.

L'année 2016 a été marquée par notre première année en tant qu'établissement de paiement et a donc été une année de mise en place des nouveaux fondamentaux de l'entreprise.

L'année 2017 s'inscrit dans la continuation de la mutation de l'entreprise entamée en 2016 :

- L'agrément d'établissement de paiement positionne BD Multimedia dans un cercle très restreint d'acteurs pouvant exercer le métier de prestataire de paiement. Après une année de rodage en 2016, l'établissement de paiement est entré en 2017 dans la course dans un marché où peu d'acteurs ont le bénéfice d'un agrément. L'événement BREXIT devrait favoriser le commerce dès 2018 avec le rapatriement de volume en Europe continentale et la création de plus d'agents d'établissement de paiement français.
- BD Multimedia a continué à investir dans la recherche et le développement afin de créer une offre e-commerce et place de marché capable de rivaliser avec les meilleurs du marché. La commercialisation de cette offre a démarré fin 2016. Elle se base sur notre agrément de paiement et capitalise sur les nouvelles technologies développées depuis 2016 notamment du point de vue de nos solutions multi-devises et place de marché.
- BD Multimedia en tant qu'établissement de paiement innovant a mis en place la prospection d'une nouvelle cible moyen/ grand compte ou startup à fort potentiel. Nos solutions séduisent et nous avons cherché à détecter la verticale marché la plus prometteuse.
- Sur Toneo First,
 - Les volumes de flux traités en 2017 ont été en forte croissance malgré un repli des chiffres suite à des adaptations réglementaires ayant impacté 6 mois de l'exercice. Après une stagnation, la croissance est répartie de manière forte dès le premier trimestre 2018.

Au niveau des ventes de cartes et accroissement du parc clientèle, comme nous l'avions annoncé dans notre dernier rapport, nous avons signé avec les plus gros revendeurs en 2017 des accords de distributions du pack Toneo First (comprenant la carte activable en ligne) : Bi-média, Logista et Ingenico distribuent nos cartes et nous permettront d'accéder à environ 30 000 buralistes et points presse en France. Les résultats de ces partenariats sont la conséquence directe du redémarrage de la croissance des flux sur le premier trimestre 2018.

1.1.3 Les perspectives

Depuis 2016, notre positionnement a fortement évolué : BD Multimedia est devenue une Fintech.

1.1.3.a Technicité au service des opportunités :

Il convient de rappeler que BD Multimedia gère sa propre plateforme de paiement (payment service platform) assurant une intégration coordonnée et transversale d'une gamme complète de méthodes de paiement qui permet aux commerçants d'accepter 140 devises, des modes de paiement alternatifs comme la facturation opérateur (carrier billing), du paiement en un clic et des paiements récurrents.

Dans un environnement partagé entre les nouveaux entrants offrant des API de paiement standardisées, la position de l'établissement de paiement BD Multimedia et des solutions techniques comme Payment.net permettent tant une approche standardisée (API en ligne) comme nos concurrents, mais aussi d'être en mesure de fournir des solutions sur mesure pour nos clients (analyse réglementaire, API adaptées).

Cette stratégie peut s'appliquer simplement dans la mesure où nous maîtrisons nos technologies dans leur ensemble et sommes maîtres de nos plannings de développement. Nous nous définissons comme une Fintech, car nous sommes avant tout une société technologique, créant des produits innovants dans le milieu bancaire afin d'accompagner nos clients dans leur croissance.

Autour de 2 grands pôles produit, BD Multimedia -et ses filiales- se positionne comme un établissement de paiement innovant et visionnaire sur les produits financiers de demain.

1.1.3.b La stratégie 2018

Établissement de paiement :

- Sur Starpass.fr, nous restons sur un positionnement défensif sur les produits de micropaiement, attentiste quant à toute opportunité d'affaires.
- Basée sur le logiciel Payment.net, la commercialisation d'une nouvelle offre à destination des acteurs du e-commerce et place de marché a démarré en 2017. Nous comptons désormais capitaliser sur notre savoir technique et réglementaire pour convaincre des partenaires importants du e-commerce à co-construire des solutions innovantes et leur permettant d'optimiser les ventes.
- L'Établissement de paiement change progressivement de typologie de clientèle en adressant des clients générant des volumes plus importants.

"Neobanque" ToneoFirst:

En 2017, les fruits de la réorganisation et les chantiers sur les partenariats, la communication, la technologie se sont fait sentir. En 2018, nous commençons à obtenir les premiers retours sur le travail de fond entamé en 2017 sur la partie distribution de notre carte et devrait se confirmer tout au long de l'année 2018.

En parallèle, nous comptons lancer des marchés connexes au marché français et notamment les DOM.

Nous avons lancé l'application de mobile banking « Toneo First » en 2017. Cette application était cruciale pour simplifier au maximum l'enrôlement simplifié depuis mobile.

> 1.2 Activité des sites communautaires

Nous avons préparé le retrait de cette activité historique afin de rendre plus cohérent le projet Fintech que nous effectuerons au moment le plus opportun.

Le marché

Le marché est devenu un marché de masse, avec de multiples niches où le payant côtoie le gratuit.

L'activité

Les chiffres d'affaires et fréquentations sont assez stables reflétant notre gestion conservatrice.

Les perspectives

Nous avons préparé la séparation de cette activité

Malgré les actions commerciales entreprises, la rentabilité de la société Gayplanet n'était pas assurée ; l'activité a donc été arrêtée au premier trimestre 2017.

Chapitre II

> RÉSULTATS 2017 & PRÉVISIONS 2018

1. Résultats de BD MULTIMEDIA S.A. en 2017

Nous aborderons en premier lieu les comptes sociaux de BD MULTIMEDIA puis les comptes consolidés.

Nous vous rappelons que les bilans, comptes de résultats et annexes, les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes ont été tenus à votre disposition pendant les quinze jours qui ont précédé l'Assemblée.

Les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2017 s'élève à 4 531 k€ contre 5 854 k€ en 2016 (-22 %).

Micropaiement — StarPass

Le CA est de 2 513 k€ en 2017 contre 3 667 k€ en 2016 (-31 %).

- Le segment marché adressé par StarPass est en contraction, mais aussi en concentration. Nous prévoyons un déclin progressif de StarPass dont la baisse de revenu sera compensé par de nouveaux segments de marché adressé par l'Établissement de paiement.
- Pour rappel, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), l'organe de supervision français de la banque et de l'assurance a accordé à BD Multimédia un agrément en qualité d'établissement de paiement (Décision n° D-15 — 07824) le 16/12/2015.

Édition — sites communautaires

Le CA s'élève à 1 631 k€ en 2017 contre 1 751 k€ en 2016 (-0,17 %).

- Le CA de l'activité rencontre est en hausse de 58 k€ (135 k€ en 2017 contre 77 k€ en 2016)..
- Le CA de vente de marchandises s'élève à 1 496 k€ contre 1 674 k€ en 2016.

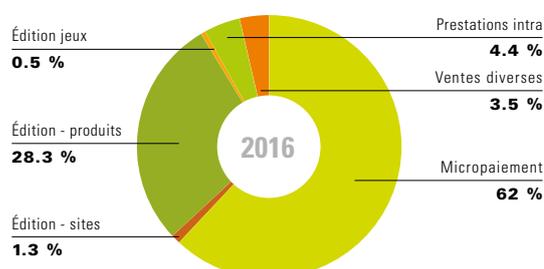
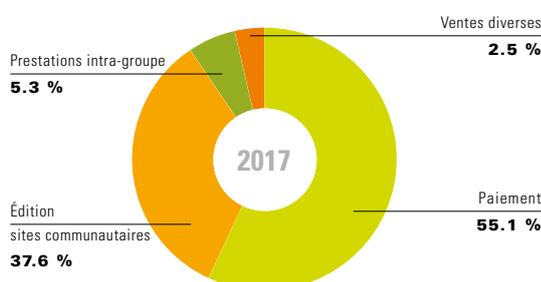
Édition — jeux

Cette activité a été arrêtée

Le montant des prestations intra Groupe s'élève à 246 k€ en 2017 contre 262 k€ en 2016

Les ventes diverses s'élèvent à 141 k€ en 2017 contre 146 k€ en 2016.

RÉPARTITION DU CA BD S.A.



Analyse du résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation est identique à celui de l'année dernière, soit une perte de 935 k€.

L'évolution du résultat d'exploitation sur les activités de BD S.A. s'explique principalement par les points suivants :

Micropaiement

Le résultat opérationnel de cette activité a régressé de 107 k€ passant de 150 k€ en 2016 à 43 k€ en 2017. Malgré une nouvelle baisse importante du chiffre d'affaires, l'adaptation des charges au fur et à mesure et la création de revenus nouveaux nous permettent d'obtenir un résultat opérationnel positif.

Édition — sites communautaires

La marge opérationnelle de ce secteur est en baisse de 5 k€ (RE 2016 : -77 k€, RE 2017 : -82 k€).

- L'activité Édition est en hausse de 21 k€ (2016 : - 123 k€ ; 2017 : -102 k€). Ce résultat négatif est lié essentiellement à des charges de rénovation des sites.
- La contribution au résultat de la vente sur Internet des produits dérivés (marchandises) est en baisse de 25 k€ (RE 2016 : 46 k€, RE 2017 : 21 k€). Les opérations commerciales n'ont pas encore apporté le résultat attendu.

Édition — jeux

Cette activité a été arrêtée.

Charges fixes :

Les charges fixes passent de 946 k€ à 1 690 k€ en 2017.

Analyse du résultat financier

Le résultat financier est passé d'une perte de 327 k€ pour l'exercice 2016 à un bénéfice de 13 k€ en 2017.

Le résultat financier 2017 résulte principalement de :

- intérêts et charges assimilées pour 65 k€ (contre 6 k€ en 2016).
- des produits financiers liés aux participations pour 42 k€ contre 30 k€ l'année dernière.
- des produits financiers nets liés aux placements pour 3 K€ (contre 128 K€ en 2016).
- autres intérêts et produits assimilés 35 (contre 62 K€ en 2016).

Le résultat courant avant impôt 2017 de BD Multimédia est constitué par une perte de 922 k€.

Analyse du résultat exceptionnel

Au cours de l'exercice 2017, notre société a enregistré un résultat exceptionnel déficitaire de 692 k€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par :

- produits exceptionnels sur exercices antérieurs 370 k€
 - transaction Completel + 125 k€
 - protocole Orange Audio + 145 k€
 - règlement de divers litiges sur le secteur micropaiement + 85 k€
- autres opérations de gestion 883 k€
 - indemnités de licenciement et transaction - 317 k€
 - abandon de créances Gayplanet -135 k€
 - abandon de compte courant sur Paycom - 430 k€
- Charge audio -134 k€

Le résultat net comptable de la société compte tenu d'un impôt société nul, est constitué par une perte de 1 614 k€.

Analyse de la situation financière

Avec un résultat de - 1 614 k€ et une capacité d'autofinancement de -1 635 k€, notre société a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de 847 k€. Nous avons remboursé 17 k€ d'emprunts, financé à hauteur de 138 k€ de nouvelles immobilisations, cédé des immobilisations pour 40 k€ : les avances aux filiales ont diminué de 767 k€ (dont un abandon de compte courant de 430 000 € sur Paycom. De ce fait, la situation de trésorerie est passée de +1 901 k€ au 31/12/16 à 1 054 k€ au 31/12/2017.

2. Résultats du Groupe BD MULTIMEDIA en 2017

Analyse du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 5 626 k€ en 2017, soit une baisse de 12 % par rapport à 2016 (6 404 k€).

La diminution du CA de 779 k€ s'explique principalement par les faits suivants :

- La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le chiffre d'affaires de l'activité Paiement s'établit à 3 820 k€ et est en diminution de 4,6 % (CA 2016 : 4 004 k€). Cette stabilisation est principalement due à l'augmentation du CA de la filiale Paycom (cartes TONEO First).

Le chiffre d'affaires de l'activité Payment.net s'élève à 118 k€ pour l'année 2017.

Notre filiale Paycom qui édite la carte Toneo First a vu son CA progresser de 301 k€ en 2016 à 1 238 k€ en 2017.

Les commissions sur le produit Toneo First sont en forte croissance en 2017 malgré un repli des chiffres suite à des adaptations réglementaires ayant impacté 6 mois de l'exercice. Après une stagnation sur la fin de l'exercice, la croissance est relancée de manière forte dès le premier trimestre 2018.

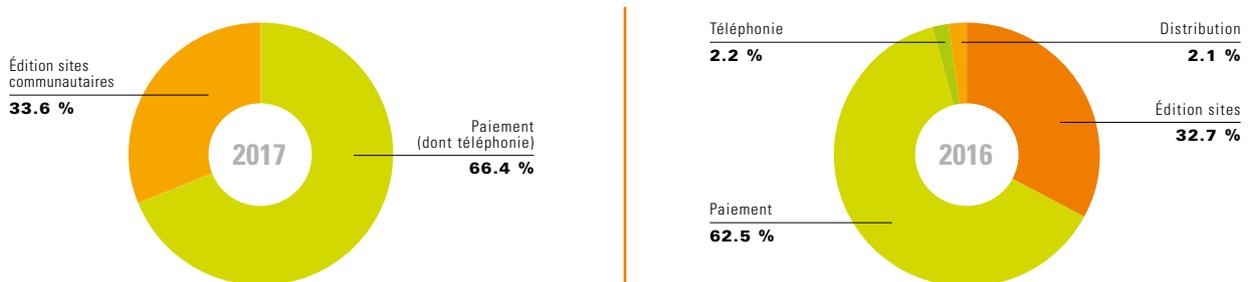
Édition – sites communautaires

Le CA du pôle Édition (Internet, Audiotel et produits dérivés) s'élève à 1 996 k€ en 2017, soit une baisse de 4 % (CA 2016 : 2 097 k€). Cette baisse est notamment due à l'arrêt d'une partie des produits dérivés.

Édition – jeux

Cette activité a été arrêtée.

CA Groupe



Analyse de l'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice est constitué par une perte de 941 k€ en 2017 contre une perte de 1 846 k€ en 2016.

L'évolution du résultat d'exploitation s'explique principalement par :

- La Division Paiement : Établissement de paiement, StarPass, Payment.net et Toneo First

Le résultat d'exploitation de ce secteur est en hausse de 636 k€ (RE 2017 : 158 k€ ; RE 2016 : -478 k€). Cette évolution est ventilée comme suit : RE de nos filiales Paycom pour 210 k€ (-285 k€ en 2016) et BD HK pour -95 k€. Notre produit Starpass seul a un RE de 43 k€ contre 150 k€ en 2016.

Édition – sites communautaires

Le résultat opérationnel de ce secteur a augmenté de 33 k€ (RE 2016 : -178 k€, RE 2017 : -145 k€). Les investissements marketing n'ont pas eu les résultats escomptés.

Édition – jeux

Cette activité a été arrêtée.

Distribution aux Professionnels

Cette activité a été arrêtée.

Frais généraux : (comprenant les salaires des services administratifs et les frais de fonctionnement du Groupe)

L'augmentation de charges diverses (honoraires...) a impacté notre résultat de -97 k€ (2016 : 918 k€).

Analyse du résultat financier

Le résultat financier de l'exercice est passé d'un bénéfice de 179 k€ en 2016 à une perte de 133 k€.

Le résultat financier 2017 est composé

- de produits pour 71 k€ et d'une charge financière de 204 k€ principalement liés aux placements de la trésorerie.

Résultat courant

Le résultat courant s'élève à -1 074 k€ en 2017 contre -1 667 k€ en 2016.

Analyse du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2017 est constitué par une perte de 217 k€.

Ce chiffre s'explique à titre principal par :

- Protocoles opérateurs +270 k€
- Produits sur exercices antérieurs +238 k€
- Frais de restructurations -327 k€
- Solde opérateur suite à protocole -134 k€
- Charges sur exercices antérieurs de l'établissement de Polynésie -61 k€
- Pénalités et amendes -15 k€

Le résultat Groupe

Enfin, compte tenu de la dotation aux amortissements sur écarts d'acquisition de 1 k€ et de l'impôt sur les résultats de 2 k€, le résultat Groupe est constitué par une perte de 1 294 k€.

Analyse financière du Groupe BD MULTIMÉDIA

Avec un résultat consolidé de -1 292 k€ et une capacité d'autofinancement de -1 095 k€, notre Groupe a généré par son activité un flux de trésorerie négatif de 635 k€. Nous avons financé des opérations d'investissement à hauteur de 574 k€, cédé pour 40 k€ d'immobilisations, réduit l'endettement de 17 k€.

De ce fait la situation de trésorerie du Groupe est passée de 2 238 k€ au 31/12/16 à 1 553 k€ au 31/12/2017.

3. PRÉVISIONS POUR LE GROUPE BD MULTIMÉDIA EN 2018

Compte tenu de l'évolution rapide des résultats, nous ne communiquons pas de prévisions précises, néanmoins nous informerons le marché au fur et à mesure de l'évolution.

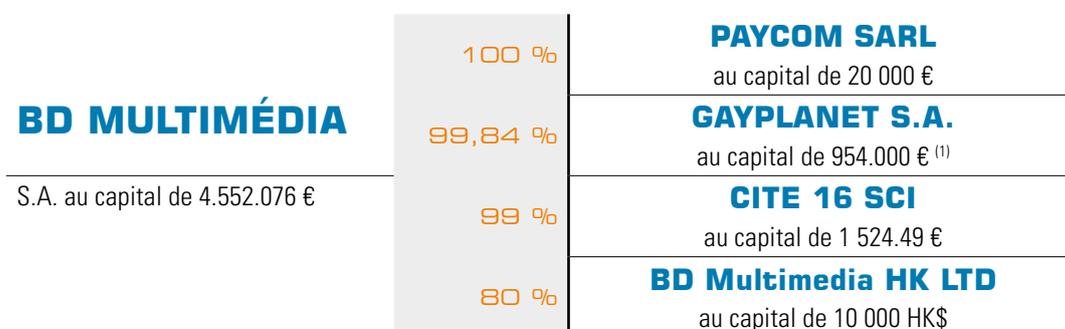
4. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2017 DE BD MULTIMÉDIA S.A.

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice, soit 1 614 252, 01 euros au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 3 900 399,94 €..

Chapitre III

> ATOUTS & COMPÉTENCES

1. ORGANIGRAMME AU 31/12/2017



⁽¹⁾ La société GAYPLANET a été liquidée en février 2018 sur la base d'un bilan de liquidation arrêté au 31/12/2017.

2. LES HOMMES

La composition du Conseil d'Administration :

Président-Directeur Général

> **Monsieur Daniel DORRA**

Nommé pour la première fois le 11 octobre 1990.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019.

Administrateurs

> **Monsieur Jim DORRA**

Nommé pour la première fois le 15 juin 2005.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2018.

> **Madame Martine DORRA**

Nommée pour la première fois le 10 juin 2009.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2020.

> **Monsieur Yves BONNEMAIN**

Nommé pour la première fois le 18 juin 2014.
Mandat échéant avec l'Assemblée clôturant l'exercice 2019

Situation des mandats des Commissaires aux comptes :

Le mandat du cabinet « Extentis Audit » (représenté par Monsieur Jean-Luc GUEDJ), Commissaire aux Comptes titulaire, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

Le mandat de Monsieur Arnaud BLANCHET, Commissaire aux comptes suppléant, vient à expiration à l'issue de l'Assemblée appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2019.

3. MODALITÉS D'EXERCICE DE LA DIRECTION

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons que nous avons opté pour les modalités d'exercice de la Direction Générale suivantes : le Président cumule les fonctions de Président du Conseil et de Direction Générale de la Société.

4. LES EFFECTIFS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Société	2016	2017
BD MULTIMÉDIA	30	23
GAYPLANET	2	0
CITE 16	0	0
BD HK	0	0
DISTKOO	1	0
PAYCOM	4	3
TOTAL	37	26

Les effectifs ci-dessus correspondent à la moyenne des effectifs constatée sur l'année de référence entreprise par entreprise.

À la date de rédaction du présent rapport, il est à noter les restructurations intervenues au niveau du personnel, impactant comme suit les effectifs :

- BD Multimedia : sortie de 10 ETP soit un bilan à avril 2018 de 20 ETP.

Chapitre IV

> LA VIE JURIDIQUE DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

1. ADMINISTRATEURS DU GROUPE BD MULTIMÉDIA

Nom	Date et lieu de naissance	Fonctions et mandats sociaux	Société
DORRA Daniel	3 février 1949 à Neuilly-sur-Seine (92)	Président-Directeur Général	BD Multimédia
		Administrateur	Etab BD Polynésie ⁽¹⁾
		Directeur	BD Multimédia HK LTD
		Gérant	Paycom
DORRA Jim	17 septembre 1980 à Paris (75)	Directeur Général Délégué en charges des Services de Paiement et Administrateur	BD Multimédia
		Director	BD Multimédia HK LTD
DORRA Martine	30 mai 1947 à Brunoy (91)	Administratrice	BD Multimédia
BONNEMAIN Yves	18 décembre 1953 à Agen (47)	Administrateur	BD Multimédia

⁽¹⁾ L'établissement BD Polynésie a été radié en date du 17 novembre 2017.

2. PARTICIPATIONS ET FILIALES

Il est rappelé au préalable que la contribution de chaque société, aux résultats et au bilan consolidé du Groupe, est présentée en détail en fin de rapport dans les comptes annuels consolidés arrêtés au 31 décembre 2017.

> 2.1 Événements juridiques du Groupe BD MULTIMÉDIA intervenus au cours de l'année 2017

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.552.076 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet et Micro paiement

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 avril 2017 pour arrêter les comptes 2016 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 16 juin 2017.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 septembre 2017 pour effectuer un compte rendu sur la surveillance des risques sur les services de paiement, conformément à nos procédures d'établissement de paiement.

Le Conseil d'Administration, réuni le 31 octobre 2017, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2017.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 décembre 2017 sur l'autorisation à donner en vue de l'abandon partiel du compte courant que détient la société dans les comptes de sa filiale détenue à 100 %, la SARL PAYCOM.

Des restructurations au niveau du personnel engagées fin 2016 et courant 2017 ont donné lieu à 10 sorties d'effectifs, telles que détaillées en point 4 du chapitre III.

GAYPLANET

SA au capital de 954 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité Internet et Audiotel

L'assemblée générale annuelle du 16 juin 2017 a approuvé les comptes clos au 31/12/2016 lesquels faisaient apparaître que les capitaux propres de la Société étaient devenus inférieurs à la moitié du capital.

Par acte séparé, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé, à effet du même jour, la dissolution de la Société par application de l'article L 225-248 du Code de commerce (perte des capitaux propres).

Par protocole de cession, à effet au 30 décembre 2017, la société GAYPLANET a cédé à BD Multimédia divers actifs corporels et incorporels directement liés aux activités d'exploitation d'un site communautaire sur Internet pour un montant de 42 090 € HT.

DISTKOO

SARL au capital de 1 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Activité de distribution

La SARL DISTKOO a été créée en décembre 2014 pour la distribution de produits essentiellement en BtoC, via les réseaux de débitants de tabac. Cette filiale, détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA S.A., n'a généré quasi aucune activité sur l'exercice.

Par décision du 22 mai 2017, BD MULTIMÉDIA, associée unique de DISTKOO SARL a décidé la dissolution par anticipation sans liquidation de la société DISTKOO, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, BD MULTIMEDIA.

La SARL DISTKOO a fait l'objet d'une radiation en date du 1^{er} décembre 2017 par suite de la transmission universelle de son patrimoine.

BD HONG KONG

au capital de 10 000 HK\$
HONG KONG

> Activité de Services Internet

Filiale détenue à 80 % par BD Multimedia, la société n'a pas connu d'événement juridique significatif sur l'exercice 2017.

PAYCOM

SARL au capital de 20 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

> Vente de produits et services de télécommunication

Filiale détenue à 100 % par BD MULTIMEDIA S.A., la SARL PAYCOM a été créée le 25 février 2015 dans le cadre d'un rachat d'éléments du fonds de commerce, principalement de la carte de paiement TONEO FIRST de la société Central Telecom.

Par décision en date du 30 juin 2017, l'associée unique approuvé les comptes annuels clos au 31/12/2016 et a décidé la poursuite de son activité, malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social.

Par décision du 31 décembre 2017, l'associée unique, détentrice d'un compte courant, ouvert dans les comptes de sa filiale a décidé de lui consentir, à effet du 31 décembre 2017, une remise partielle de sa créance à hauteur d'une somme de 430 000 (QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS) euros sur un total de 905 277 euros.

> 2.2 Événements postérieurs à la clôture

Il est à noter les événements d'importance significative suivants :

BD MULTIMÉDIA

SA au capital de 4.552.076 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 30 mars 2018 afin de présenter le bilan de l'activité de fourniture de service de paiement de l'exercice 2017 de la société, en sa qualité d'établissement de paiement et Les politiques et orientations en matière de conformité et de contrôle interne.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 7 mars 2018 en vue d'autoriser la signature d'une promesse unilatérale de vente d'un lot immobilier sis 16, cité joly 75011 Paris de 23 m² en partie au rez-de-chaussée et en sous-sol au profit de Messieurs Daniel DORRA et Jim DORRA.

Le Conseil d'Administration s'est également réuni le 27 avril 2018 pour arrêter les comptes 2017 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui se tiendra le 21 juin 2018.

Des restructurations au niveau du personnel engagées fin 2017 ont donné lieu à 1 sortie d'effectif au cours du premier trimestre 2018, telles que détaillées au point 4 du chapitre III.

GAYPLANET

SA au capital de 954 000 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

L'assemblée générale ordinaire de clôture de liquidation s'est réunie le 28 février 2018 pour statuer sur l'ensemble des opérations de liquidation de GAYPLANET au 31/12/2017.

La radiation de GAYPLANET est intervenue le 11/04/2018.

BD HK

au capital de 10 000 HK\$
HONG KONG

La société n'a pas connu d'événement d'importance significative postérieur à la clôture.

SCI CITÉ 16

SCI au capital de 1.524,49 EUROS
16 cité Joly – 75011 PARIS

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés s'est réunie le 7 mars 2018 en vue d'autoriser la signature d'une promesse unilatérale de cession des lots immobiliers identifiés 5, 6, 7, 8 et 18 sis 16, cité joly 75011 PARIS au profit de Messieurs Daniel DORRA et Jim DORRA.

> 2.3 Participations réciproques

Il n'existe aucune participation réciproque.

> 2.4 Informations sur la détention du capital au 31/12/2017

Actionnaire	Nombre de titres détenus au 31/12/17	Détention en % du capital au 31/12/17	Détention en % du capital au 31/12/16	Détention en % des droits de vote au 31/12/17	Détention en % des droits de vote au 31/12/16
M. et M ^{me} DORRA Daniel	730 816	35,37	35,37	41,60	40,61
Victor PEREIRA DE OLIVEIRA	220 432	9,68	6,48	7,00	5,00
Daniel BONNIER	181 256	7,96	7,96	4,90	4,57
Didier DORRA	116 820	5,13	5,13	6,03	5,89
Bernard GAMBIN	113 664	4,99	4,99	5,87	5,73
Jim DORRA	96 938	4,26	4,26	4,98	4,86
SARL ACDM	86 266	3,79	3,79	4,45	4,35
Xavier NIEL	33 000	1,45	1,45	1,70	1,66
Denise MURA	30 890	1,36	1,36	1,60	1,55
Jean Claude DARDENNES	28 622	1,26	1,16	1,12	1,01

> 2.5 Conventions portant sur des opérations courantes

Nous vous informons que depuis la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, les conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la société et l'une des personnes « intéressées » au sens des articles L.225-38 (S.A. à conseil d'administration) du Code de commerce, non soumises à la procédure d'autorisation préalable, n'ont plus à être communiquées par l'intéressé au président du conseil d'administration.

De plus, le président n'a plus à établir une liste de ces conventions avec l'indication de leur objet et à la communiquer aux membres du conseil d'administration ou aux Commissaires aux comptes.

En conséquence, cette liste ne figure plus désormais dans le présent rapport financier.

> 2.6 Dettes Fournisseurs - Clients et dates d'échéance

Les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un commissaire aux comptes doivent communiquer des informations sur les délais de paiement appliqués à leurs fournisseurs et à leurs clients.

Pour les comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2016 (Décret 2014-1553 du 29-11-2015 art. 3), l'information à fournir sur les délais de paiement est modifiée : les sociétés doivent présenter les informations relatives aux délais de paiement de leurs fournisseurs et de leurs clients (C.com art. D 441-4 I et III alinéa 3 modifié par décret 2015-1553 du 27-11-2015 et A 441-2 et Annexe 4-1 issus de l'arrêté du 6 avril 2016).

> Dettes fournisseurs au 31.12.2017

Factures reçues échues non réglées au 31.12.17

Montant total des factures reçues non réglées	Information complémentaire	Montant des factures reçues échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
Nombre factures			€	€	€	€
699 086,77	347	522 699,91	29 024,05	7 994,50	7 831,24	477 820,12

> Créances clients au 31.12.2017

Factures émises échues non réglées au 31.12.17

Montant TTC total des factures émises non réglées	Information complémentaire	Montant TTC des factures émises échues	De 1 à 30 jours	De 31 à 60 jours	De 61 à 90 jours	Plus de 91 jours
Nombre factures			€TTC	€TTC	€TTC	€TTC
511 675,88	95	35 968,11	4 491,89	289	250	30 937,22

> 2.7 Options de Souscription attribuées aux salariés et Cadres du Groupe

Aucun plan de souscription d'actions au bénéfice de salariés et/ou cadres n'est en cours.

Un contrat d'émission de bons de souscription d'actions, autorisée par l'assemblée générale du 12 juin 2013 avec délégation consentie au conseil d'administration pour sa mise en œuvre, est toujours en cours : conformément aux décisions de cette assemblée, 400 000 bons ont été émis et souscrits par les bénéficiaires. Il est rappelé que l'exercice de chaque bon emporterait souscription d'une action à émettre au prix de 3,03 €.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires en date du 16 juin 2017, et suite à la distribution d'une partie de la prime d'émission impactant les conditions de souscription de ces BSA, la période d'exercice desdits bons est prolongée jusqu'au 8 juin 2021, en lieu et place du 8 juin 2018.

> 2-8 Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nous vous informons qu'aucune attribution d'actions n'est en cours.

> 2.9 Participation des Salariés au sein du capital social

Dans le cadre des dispositions de l'article L225-102 du Code de Commerce, nous vous rappelons que l'état de la participation des salariés faisant l'objet d'une gestion collective et dont ils n'ont pas la libre disposition ressort à : NÉANT.

Aucun de ses salariés et des salariés qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180, ne détenaient de participation au sein du capital social de la S.A. BD Multimédia, au dernier jour de l'exercice, dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise.

En application de l'article L. 225-129-6, alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'une assemblée générale extraordinaire doit être convoquée tous les trois ans, pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un PEE, si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration, les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de 3 % du capital de la société.

Une telle résolution a été présentée lors de l'Assemblée Générale tenue en juin 2017 et a été rejetée.

À noter ici que lors de la retranscription de ladite résolution sur le procès-verbal d'assemblée générale, il a été noté à tort que la résolution avait été acceptée. En vue de corriger cette erreur matérielle, une résolution sera présentée en ce sens à l'Assemblée.

> 2.10 Programme de rachat d'actions - Bilan

L'Assemblée générale du 17 juin 2015 a autorisé le Conseil d'administration, pour une durée de dix-huit mois à compter de ladite Assemblée générale, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, d'actions de la Société dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette compétence a été renouvelée par l'Assemblée Générale réunie le 16 juin 2016, dans les mêmes conditions pour une durée de 18 mois.

BD MULTIMEDIA a confié la mise en œuvre d'un contrat de liquidité, conforme à la charte de déontologie d'Alternext, au prestataire de services d'investissement KEPLER CHEVREUX.

Ce programme a pris fin en date du 28 février 2017. Un communiqué a été diffusé sur le site de la société à cette même date.

À la fin du programme, le nombre de titres détenus par la société s'élève à 91 370 titres représentant 4,01 % du capital.

Est à l'étude, l'annulation de ces titres auto-détenus par voie de réduction de capital, raison pour laquelle une résolution visant une telle opération sera soumise à l'Assemblée.

> 2.11 Tableau récapitulatif des délégations de pouvoir et compétence confiés au CONSEIL D'ADMINISTRATION

date d'assemblée	délégation	durée	utilisation	échéance
16/06/2016	Autorisation globale pour procéder à des augmentations de capital (avec maintien et avec suppression du DPS)	26 mois	néant	15/08/2018
16/06/2016	Autorisation à l'effet d'attribuer gratuitement des actions nouvelles ou existantes	38 mois	néant	15/08/2019

> 2.12 Informations sur les charges non fiscalement déductibles

Nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 du Code général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

PREMIÈRE PARTIE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE ORDINAIRE****Présentation des résolutions**

Conformément à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, nous allons soumettre à votre approbation un certain nombre de résolutions, dont vous trouverez le texte intégral à la suite de leur présentation. Nous vous informons que cette Assemblée revêt un caractère ordinaire et extraordinaire.

Dans la partie ordinaire de l'Assemblée, nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux (première résolution) et les comptes consolidés (deuxième résolution) de l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus aux administrateurs

Nous vous proposons, dans une troisième résolution, d'affecter la perte de l'exercice, au débit du compte « report à nouveau ».

La quatrième résolution concerne l'approbation des conventions visées aux articles L225-38 et suivants du Code de Commerce, régulièrement autorisées par votre Conseil.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions. Il vous les présente et vous donne à leur sujet, toutes les informations requises dans son rapport spécial.

La cinquième résolution porte sur l'autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions. Nous vous rappelons qu'une telle délégation est déjà en cours, mais expirera en décembre 2017. Pour couvrir le premier semestre 2018, nous souhaitons renouveler la délégation au cas où le recours à ce programme s'imposera.

Il vous sera proposé, dans le cadre de la sixième résolution, de bien vouloir valider la rectification d'une erreur matérielle survenue lors de la transcription du procès-verbal de la dernière Assemblée de juin 2017.

Les autres résolutions, de nature extraordinaire, font l'objet d'une seconde partie.

SECONDE PARTIE

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DÉLIBÉRANT
COMME ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

Au terme de la septième résolution, nous vous demandons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société.

Les autorisations objet de la huitième visent à donner au conseil d'administration la possibilité de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice de tout ou partie des mandataires sociaux ou des membres du personnel salarié du Groupe.

Précisons que la plupart de ces résolutions ne visent qu'à reconduire des délégations et autorisations déjà accordées au Conseil lors de précédentes assemblées.

La dernière résolution porte sur les pouvoirs à conférer pour la réalisation des formalités.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugeriez utiles, et vous présenter plus en détail, si vous le souhaitez, les comptes soumis à votre approbation.

Votre Commissaire aux comptes relate, par ailleurs, dans son rapport général, l'accomplissement de la mission qui lui est dévolue par la loi.

Nous vous informons que nous avons annexé au présent rapport le tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous espérons que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont proposées et dont vous trouverez le texte intégral ci-après et donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'en assurer la bonne exécution.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

> RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires

> PREMIÈRE RÉSOLUTION – Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve dans leur intégralité et dans toutes leurs parties, les comptes dudit exercice comprenant le compte de résultat, le bilan et son annexe ainsi que l'inventaire se soldant – après déduction de toutes charges, amortissements et provisions et de l'impôt des sociétés – par une perte de 1 614 252,01 euros.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus aux Administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

> DEUXIÈME RÉSOLUTION – Approbation des comptes consolidés

Après avoir entendu le rapport de gestion du Groupe et le rapport du Commissaire aux Comptes, l'Assemblée approuve les comptes consolidés arrêtés à la date 31 décembre 2017 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations retracées dans ces comptes et rapports.

> TROISIÈME RÉSOLUTION – Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, approuve la proposition du Conseil d'Administration et décide d'affecter comme suit, la perte de l'exercice, s'élevant à 1 614 252,01 euros :

- le solde, au débit du compte "report à nouveau" le portant ainsi à - 3 900 399,94 €.

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des trois derniers exercices.

> QUATRIÈME RÉSOLUTION – Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 (conventions réglementées) du Code de Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les opérations qui y sont énoncées.

> CINQUIÈME RÉSOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre un programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce :

- 1) Autorise le Conseil d'Administration à acheter, conserver, céder ou transférer en une ou plusieurs fois ses propres actions dans le cadre d'un programme de rachat soumis aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de Commerce ;
- 2) Décide que le programme de rachat par la Société de ses propres actions aura par ordre de priorité les objectifs suivants :
 - Favoriser la liquidité et animer le cours des titres de la société sur le marché NYSE Alternext à Paris ou sur tout autre marché, par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers et, le cas échéant, par la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF et qui serait conforme à la réglementation en vigueur au moment du rachat effectif des actions.
 - Remettre les titres rachetés en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ;
 - Attribuer des actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société et des sociétés françaises ou étrangères ou groupement qui lui sont liés dans les conditions légales et réglementaires, notamment dans le cadre de sa participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de plans d'actionnariat salarié, ou de plans d'épargne entreprise, du régime des options d'achat d'actions ou par voie d'attribution gratuite d'actions ou dans le cadre de toute autre condition permise par la réglementation ;
 - Attribuer les actions rachetées lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières des actions existantes ou nouvelles à émettre de la société ;
- 3) Décide que les modalités et conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :
 - Durée du programme : dix-huit mois (18) maximum, débutant à compter de la présente assemblée générale et qui expirerait soit au jour où toute assemblée générale de la société adopterait un nouveau programme de rachat d'actions soit à défaut le 20 décembre 2019 ;
 - Pourcentage de rachat maximum autorisé : 10 % du capital soit 227 603 actions sur la base des 2 276 038 actions composant le capital social à la date de la présente assemblée générale, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la société qui sera, le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale, les acquisitions réalisées par la société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir directement et indirectement par l'intermédiaire de ses filiales plus de 10 % de son capital social ;
 - De plus, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission, ou d'apport, ne peut excéder 5 % de son capital social ;

- Prix d'achat unitaire maximum : 15 euros soit un montant théorique maximum consacré au programme de rachat 3 414 045 euros sur la base du pourcentage maximum de 10 %, hors frais de négociation, ce montant théorique maximum sera le cas échéant, ajusté par le Conseil d'Administration pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée Générale ;
- 4) Décide en outre que l'acquisition, la cession ou le transfert des actions pourront être réalisés par tous moyens et de toute manière y compris de gré à gré, par mécanismes optionnels ou par blocs de titres en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il plaira au Conseil d'Administration dans le respect de la réglementation en vigueur ;
- 5) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions légales et réglementaires à l'effet de :
- Passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
 - Conclure tous accords, en vue notamment, de la tenue des registres d'achat et de ventes d'actions ;
 - Affecter ou réaffecter les actions acquises aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
 - Établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme relatif aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
 - Fixer les conditions et modalités selon lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en conformité avec les dispositions réglementaires ;
 - Ajuster le nombre d'actions limites et le prix d'actions limites fixé par la présente résolution de l'assemblée générale pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente assemblée générale ;
 - Remplir toutes autres formalités et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

> SIXIÈME RÉSOLUTION – Rectification d'une erreur matérielle

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les assemblées ordinaires, valide la rectification de l'erreur matérielle survenue lors de la transcription de la 9e résolution de l'assemblée générale mixte du 16 juin 2017 relative à la proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés en application de l'article L 225-6 al.2 du Code de Commerce. En effet, à tort, il a été indiqué sur le procès-verbal que la résolution avait été acceptée alors qu'elle a été rejetée à l'issue des votes des actionnaires.

Résolutions prises aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Extraordinaires

> SEPTIÈME RÉOLUTION – Autorisation donnée au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital par annulation d'actions propres détenues par la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requis pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

> HUITIÈME RÉOLUTION – Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une assemblée générale extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

- 1) Autorise le Conseil d'administration à consentir, dans le cadre des dispositions des articles L.225-177 à L. 225-185 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des membres du personnel qu'il déterminera parmi les salariés et, le cas échéant, les mandataires sociaux éligibles de la Société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L. 225-180 dudit Code, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la Société à émettre à titre d'augmentation de son capital, ainsi que des options donnant droit à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués par la Société dans les conditions prévues par la loi ;
- 2) Décide que les options de souscription et les options d'achat consenties en vertu de la présente autorisation ne pourront donner droit de souscrire ou d'acquérir un nombre total d'actions de la société représentant plus de 10 % du capital social de la société au jour de la présente assemblée ;
- 3) Décide que le Conseil d'Administration fixera le cas échéant des conditions de performance pour les bénéficiaires mandataires sociaux et dirigeants de la Société ;
- 4) Décide que le prix à payer lors de l'exercice des options de souscription ou d'achat d'actions sera fixé par le Conseil d'Administration au jour où les options seront consenties ;
- 5) Décide que tant que les actions de la Société ne sont pas admises aux négociations sur un marché réglementé, ce prix sera fixé conformément aux dispositions légales et réglementaires ; et conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte, selon une pondération appropriée à chaque cas, de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise, sous le contrôle des commissaires aux comptes ;

- 6) Si la Société réalise l'une des opérations prévues par l'article L. 225-181 du Code de commerce, le Conseil d'Administration procédera, dans les conditions prévues par la réglementation alors en vigueur, à un ajustement du nombre et du prix des actions pouvant être obtenu par l'exercice des options consenties aux bénéficiaires pour tenir compte de l'incidence de cette opération ;
- 7) Constate que la présente autorisation emporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure de l'exercice des options de souscription. L'augmentation du capital social résultant de l'exercice des options de souscription sera définitivement réalisée par le seul fait de la déclaration de l'exercice d'option accompagnée des bulletins de souscription et des versements qui pourront être effectués en numéraire ou par compensation avec des créances sur la Société ;
- 8) Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation de compétence à l'effet notamment :
- d'arrêter la liste des bénéficiaires d'options et le nombre d'options allouées à chacun d'eux,
 - de décider, pour les options consenties aux mandataires sociaux de la Société, soit qu'elles ne peuvent être levées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité des actions issues des levées d'options que ces mandataires sociaux de la Société sont tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions
 - de fixer les modalités et conditions des options, et notamment fixer dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles seront consenties les options :
 - les critères d'octroi des options de souscription ou d'achat d'actions,
 - la durée de la validité des options, étant entendu que les options devront être exercées dans un délai maximal de dix ans,
 - la ou les dates ou périodes d'exercice des options, étant entendu que le Conseil d'Administration pourra (i) anticiper les dates ou les périodes d'exercice des options, (ii) maintenir le caractère exerçable des options ou (iii) modifier les dates ou périodes pendant lesquelles les actions obtenues par l'exercice des options ne pourront être cédées ou mises au porteur,
 - les clauses éventuelles d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions résultant de l'exercice des options sans que le délai imposé pour la conservation des titres puisse excéder trois ans à compter de la levée de l'option,
 - le cas échéant, toute limitation, suspension, restriction ou interdiction relative à l'exercice des options ou la cession ou la mise au porteur des actions obtenues par l'exercice des options, pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options ou des actions ou concerner tout ou partie des bénéficiaires, et
 - la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options de souscription..
- 9) Décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites par l'exercice des options de souscription, modifier les statuts en conséquence, et sur sa seule décision et, s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes afférentes à ces opérations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour la dotation de la réserve légale, ainsi que pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'admission aux négociations des titres ainsi émis, toutes déclarations auprès de tous organismes et faire tout ce qui serait autrement nécessaire.

- 10)** La présente délégation de compétence est donnée pour une période de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle remplace toute délégation précédente portant sur le même objet et annule cette dernière pour sa partie non utilisée.

> NEUVIÈME RÉOLUTION - Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

> TABLEAU DES RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

RÉSULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES > en Euros

DATE D'ARRÊTÉ Durée de l'exercice	31/12/2017 12 mois	31/12/2016 12 mois	31/12/2015 12 mois	31/12/2014 12 mois	31/12/2013 12 mois
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 552 076	4 552 076	4 552 076	4 552 076	4 552 076
Nombre d'actions					
* ordinaires	2 276 038	2 276 038	2 276 038	2 276 038	2 276 038
Nombre maximum d'actions à créer		400 000	400 000		
OPÉRATIONS & RÉSULTATS					
Chiffre d'Affaires hors taxes	4 530 563	5 853 903	7 166 972	9 615 579	13 952 309
Résultat avant impôts, participation, dot. Amortissements et provisions	- 1 707 256	-675 117	-725 431	70 522	313 379
Impôts sur les bénéfices	0	0	419	319	206 296
Résultat net	-1 614 252	-1 288 171	-1 292 347	-483 401	207 404
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements - provisions	-0,58	-0,29	-0,32	0,03	0,04
Résultat après impôt, participation, dot.amortissements - provisions	-0,71	-0,56	-0,57	-0,21	0,09
Dividende attribué					0,30 €
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	26	30	31	30	26
Masse salariale	1 121 502	1 264 386	1 214 615	1 199 751	1 473 080
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Soc., œuvres sociales...)	595 880	588 134	573 836	556 154	579 923

Rapport du commissaire aux comptes
> SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
 Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société BD MULTIMEDIA SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

> COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN ACTIF - en K Euros

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Ecarts d'acquisition	2	1	2
Immobilisations incorporelles	3	985	789
Immobilisations corporelles	3	548	522
Immobilisations financières	3	570	413
ACTIF IMMOBILISÉ		2 104	1 726
Stocks	4	323	389
Clients et comptes rattachés	5	622	1 077
Autres créances et comptes de régularisation	5	281	1 106
Trésorerie et équivalents	TFT	1 558	2 246
ACTIF CIRCULANT		2 785	4 818
TOTAL DE L'ACTIF		4 889	6 544

BILAN PASSIF - en K Euros

	Note	31/12/2017	31/12/2016
Capital (1)		4 552	4 552
Primes		1 315	1 315
Réserves consolidés		- 3 330	- 1 487
Ecart de conversion			
RÉSULTAT PART DU GROUPE		- 1 294	- 1 850
CAPITAUX PROPRES		1 242	2 529
INTÉRÊTS MINORITAIRES		31	38
Provisions pour risques et charges	8	71	27
Emprunts et dettes financières	6	58	77
Fournisseurs et comptes rattachés	7	1 271	1 197
Autres dettes et comptes de régularisation	7	2 216	2 675
TOTAL DU PASSIF		4 889	6 544

(1) de l'entreprise consolidante

COMPTE DE RÉSULTAT - en K Euros

	Note	31/12/2017	31/12/2016
CHIFFRE D'AFFAIRES	13	5 626	6 404
Production stockée, immobilisée			
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges		127	61
Autres produits		1	
Achats & variations de stocks		-801	-929
Charges de personnel	12	-1 909	-2 124
Autres charges d'exploitation		-3 721	-4 936
Impôts et taxes		-63	-67
Dotations aux amortissements et aux provisions		-202	-255
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-941	-1 846
Charges et produits financiers	9	-133	179
RÉSULTAT COURANT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		-1 074	-1 667
Charges et produits exceptionnels	10	-217	-175
Impôts sur les résultats	11	-2	-7
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES		-1 292	-1 849
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	2	-1	-1
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ		-1 294	-1 851
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET (PART DU GROUPE)		-1 294	-1 850
Résultat par action (en euros)		0,57	-0,81
Résultat dilué par action (en euros)		-0,57	-0,81

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE - en K Euros

	31/12/2017	31/12/2016
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	- 1 294	-1 851
Amortissements et provisions (1)	225	308
Variation des impôts différés	2	2
Plus-values de cession d'actif	-28	-2
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	-1 095	-1 542
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux stocks</i>	65	4
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux clients</i>	550	402
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux fournisseurs</i>	52	52
<i>Variation du besoin en fonds de roulement lié aux autres créances et dettes</i>	293	-414
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	961	45
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	-134	-1 497
Variation du besoin en fonds de roulement non lié à l'activité (3)		
Acquisitions d'immobilisation	-574	-446
Cessions d'immobilisations	40	100
Incidence des variations de périmètre		-4
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	-534	-349
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Variation de capital en numéraire		-204
Emissions d'emprunts		
Remboursement emprunts	-17	-82
FLUX NET DE TRÉSORERIE LIÉ AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	-17	-285
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	-685	-2 128
Trésorerie d'ouverture	2 238	4 369
Trésorerie de clôture	1 553	2 238
(1) hors provisions sur actif circulant		
(2) essentiellement variation des créances et des dettes liées à l'activité		
ANALYSE DE LA TRÉSORERIE DE CLÔTURE		
Valeurs mobilières de placement	619	1 342
Disponibilités	940	904
Découverts bancaires et équivalents	-6	-8
TRÉSORERIE NETTE	1 553	2 238

Principes et Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe arrêtés au 31/12/2017 ont été établis conformément aux dispositions du Règlement 99.02 du Comité de réglementation comptable sur les comptes consolidés.

Critères de consolidation

Correctifs sur la plaquette semestrielle 2017

Une erreur matérielle s'est glissée dans le chapitre TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE et la TABLEAUX DE BOUCLAGES DES CAPITAUX PROPRES dans la rubrique « variation de capital en numéraire » du rapport au 30/06/2017 (page 9) mais n'a entraîné aucun impact sur les résultats des comptes consolidés à cette date. Le rapport financier au 30/06/2017 est rectifié et peut être consulté sur le site Internet de la société à l'adresse www.bdmultimedia.fr dans la rubrique « Presse et publications ».

Événements de la période antérieure

La société DISTKOO a fait l'objet, au cours de l'exercice, d'une dissolution par anticipation sans liquidation entraînant une transmission universelle de son patrimoine au profit de la société mère BDSA et d'une radiation.

Événements de la période antérieure

Aucun événement significatif n'a eu lieu sur la période.

Événements postérieurs à la clôture

La société Gayplanet sera liquidée intégralement sur la période 2018, l'AG de clôture de liquidation s'est tenue le 28/02/2018.

Périmètre de l'exercice

L'entrée dans le périmètre de consolidation résulte de la prise de contrôle par le groupe quelles que soient les modalités juridiques de l'opération.

Le périmètre de consolidation est composé des sociétés suivantes :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2017
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
DISTKOO	80843-366-800-015	France	-	Fusion dans BD
GAY PLANET	37875-266-100-033	France	IG	99,75 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Périmètre de l'exercice précédent :

Sociétés	Numero de Siret	Pays	Méthode	% d'intérêt 31-déc. 2016
BD	33451-756-200-016	France	IG	Mère
CITE 16	40189-848-100-015	France	IG	99,00 %
DISTKOO	80843-366-800-015	France	IG	50,00 %
GAY PLANET	37875-266-100-033	France	IG	99,75 %
BDHK		Hong Kong	IG	80,00 %
PAYCOM	80983-715-600-011	France	IG	100,00 %

Méthodes de consolidation

Les sociétés sont consolidées selon la méthode d'intégration globale dès lors que le groupe y exerce un contrôle exclusif et sont mises en équivalence si le contrôle relève de l'influence notable. En cas de contrôle conjoint, les participations sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

La consolidation est réalisée directement par la société consolidante.

Entrée de périmètre

Lors de la première consolidation d'une entreprise la valeur d'entrée des éléments identifiables de son actif et de son passif est évaluée selon le principe de la juste valeur.

La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation. Les écarts d'évaluation représentatifs d'actifs immobilisés sont amortis s'ils sont relatifs à des actifs amortissables.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition.

L'écart d'acquisition inscrit à l'actif du bilan est amorti sur une durée de huit ans.

Date de clôture des comptes

La société consolidante clôture ses comptes au 31 décembre. Il en est de même pour l'ensemble des autres sociétés appartenant au périmètre de consolidation.

Homogénéisation

Les états financiers des sociétés du groupe sont établis selon les règles comptables et sont le cas échéant retraités afin d'être en harmonie avec les normes du groupe.

Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées.

Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

Principes et méthodes comptables

Immobilisations

Frais d'établissements

Les frais de promotion de sites Internet nouveaux ont été comptabilisés en frais d'établissement amortissables sur 5 ans.

Marques :

Seules les marques bénéficiant d'une protection juridique dont la rentabilité a été démontrée sont maintenues à l'actif à leur coût de revient.

Les autres ont été dépréciées à 100 %.

Fonds de commerce :

Lors de la première consolidation d'une entreprise contrôlée exclusivement, tous les fonds de commerce identifiables et susceptibles d'être évalués séparément dans des conditions permettant un suivi de leur valeur, font l'objet d'une évaluation.

Les fonds de commerce ainsi définis qui bénéficie d'une protection juridique ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur valeur vénale est inférieure à leur valeur d'inventaire. Pour cela, chaque fonds de commerce fait l'objet d'une analyse afin d'apprécier si les composantes de leur valeur répondent aux critères d'identification et d'évaluation retenus. En fonction des éléments connus et retenus, une provision pour dépréciation est, le cas échéant, comptabilisée. Lorsque les critères définis ci-dessus ne sont pas respectés, les fonds de commerce acquis postérieurement au 1^{er} janvier 2000 (date d'entrée en vigueur du règlement 99-02) font partie intégrante de l'écart d'acquisition.

Immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production comprenant pour les constructions, les intérêts des emprunts jusqu'à la date d'achèvement des travaux.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon leur durée d'utilisation pour les immobilisations en question.

Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute des titres de participation non consolidés correspond à leur coût d'acquisition. Si cette valeur est supérieure à leur valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée. La valeur d'usage est déterminée par référence aux capitaux propres, à la rentabilité et aux perspectives d'avenir.

Les provisions pour dépréciation des titres non consolidés ont été déterminées sur la base de la quote-part de situation nette et des perspectives des entreprises et ou le cours de bourse.

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées de licences d'utilisation de logiciels et de fonds de commerce. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amorties sur leur durée prévisible de vie.

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées indiquées en note annexe.

Crédit d'impôt compétitivité d'emploi (CICE)

Conformément à la recommandation de l'autorité des normes comptables, le produit du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'exercice a été enregistré en diminution des charges du personnel pour un montant total de 38 771 € au crédit du compte 649.

Stock

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Valeurs mobilières de placement

Les titres sont inscrits à leur coût d'achat. Ils font l'objet d'une provision dans le cas où leur valeur de réalisation à la clôture, généralement déterminée par référence au cours de la bourse ou à leur valeur liquidative est inférieure au coût d'acquisition. Au 31/12/17, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 618 709 €.

Résultat dilué par action

Le résultat net par action dilué est obtenu en divisant le résultat net part du groupe (retraité le cas échéant des intérêts liés aux actions potentielles) par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice et avec prise en compte le cas échéant du nombre moyen pondéré d'actions potentielles dilutives. Un plan d'actions potentielles est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse constaté pendant la période.

Il n'y a aucun instrument dilutif à la clôture de l'exercice.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale a été renouvelé en 2016 et intègre les sociétés suivantes : BD Multimedia, Gayplanet et Paycom. Les déficits nés de l'intégration fiscale ont été activés au cours de l'exercice pour un montant de 245 k€.

Provisions pour risques et charges

Les provisions pour indemnités de fin de carrière ne sont pas comptabilisées en raison de la faible ancienneté des personnels.

Engagements de retraite

La provision pour engagements de retraite est calculée sur les bases suivantes :

- départ volontaire à la retraite à 65 ans
- taux d'actualisation de 2,33 %

Le montant des engagements de retraite est évalué à 111 601 € pour l'exercice. Cette provision n'est pas constatée dans les comptes des sociétés du groupe.

Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable. Les écarts temporaires entre le résultat comptable et le résultat fiscal sont traduits dans les comptes. Par prudence les actifs d'impôts différés ne sont pas pris en compte si leur récupération s'avère être improbable dans un délai raisonnable.

Les effets de variations de taux d'impôt et/ou de changement de règles fiscales sur les actifs et passifs d'impôt différé existants affectent le résultat de l'exercice.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'ils concernent une même entité fiscale.

Les charges

Les charges présentant un caractère non récurrent sont reclassées en charges exceptionnelles.

> ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2017

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Note 1. Variation des capitaux propres

En Milliers d'euros	Capital	Reserves et primes	Résultat	Variation de change	Autres	Total Capitaux propres	Total Groupe	Total Interet minoritaires
SITUATION NETTE AU 31/12/2015	4 552	1 574	-1 528	-27		4 570	4 542	28
Distributions de dividendes								
Variation de capital de l'entreprise consolidante		-204				-204	-204	
Affectation des réserves		-1 528	1 528					
RÉSULTAT			-1 851			-1 851	-1 850	
Variation de périmètre								
Variation des écarts de conversion								
Variation de périmètre								
Autres variations		24		27		51	41	10
SITUATION NETTE AU 31/12/2016	4 552	-134	-1 851			2 567	2 529	38
Distributions de dividendes								
Variation de capital de l'entreprise consolidante								
Affectation des réserves		-1 851	-1 851					
RÉSULTAT			-1 294			-1 294	-1 293	
Variation des écarts de conversion								
Variation de périmètre								
- Restructuration fusion								-7
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle								
Changement de méthodes comptables								
Autres variations								
SITUATION NETTE AU 31/12/2017	4 552	-1 985	-1 294			1 274	1 243	31

	31/12/2016	+	-	31/12/2017
NOMBRE DE TITRES EN CIRCULATION	2 276 038			2 276 038

Note 2. Écarts d'acquisition en K€

ÉCART D'ACQUISITION POSITIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2016	Amortissements cumulés 31/12/2016	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
Espace Com	30/11/2006	80	80		80	
COMEDIT	30/06/2000	549	549		549	
Gay Planet	05/10/2000	763	763		763	
Gay Planet		1 624	1 624		1 624	
Gay Planet	1/01/2005	13	13		13	
Gay Planet	31/12/2010	9	7	1	8	2
Distikoo	01/01/2016	1		1		
Alerte Presse	01/01/2000	194	194		194	
TOTAL		3 233	3 230	1	3 231	2

ÉCART D'ACQUISITION NÉGATIF

Participations	Date d'acquisition	Valeur brute 31/12/2017	Amortissements cumulés 31/12/2016	Dotation exercice	Amortissements cumulés 31/12/2017	Valeur nette 31/12/2017
COMEDIT	01/04/2000	44	44		44	
Gay Planet	15/11/2004	36	36		36	
TOTAL		80	80		80	

Note 3. Immobilisations & amortissements

Les actifs immobilisés font l'objet d'un amortissement selon les modes et durées suivantes :

- Écarts d'acquisition : linéaire sur 5 à 8 ans,
- Logiciels : linéaire sur 1 an,
- Matériels bureautique et informatique : dégressif sur 5 ans,
- Matériel de transport et téléphonie : linéaire sur 5 ans,
- Agencements, installations et mobilier de bureau : linéaire sur 10 ans.

Immobilisations incorporelles

En Milliers d'euros	31 déc. 2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	2				2
Concessions, brevets et droits similaires	1 982	316	-373		1 924
Fonds commercial	635		-379		256
Autres immobilisations incorporelles	41				41
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	2 659	316	-753		2 222
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement	2				2
Concessions, brevets et droits similaires	1 447	120	-373		1 193
Fonds commercial	380		-379		1
Autres immobilisations incorporelles	41				41
AMORTISSEMENTS	1 870	120	-753		1 237
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES	789				985

Immobilisations corporelles

En Milliers d'euros	31 déc. 2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2016
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	1 121				1 121
Installations techniques	64		-32		32
Autres immobilisations corporelles	527	13	-36	-1	503
Immobilisations en cours		87			87
IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES	1 712	100	-68	-1	1 742
AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions	652	47			699
Installations techniques	28	3	-21		10
Autres immobilisations corporelles	509	12	-36	1	486
Immobilisations en cours					
AMORTISSEMENTS	1 190	62	-57	1	1 195
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES	522				547

Immobilisations financières

En Milliers d'euros	31 déc. 2016	Augmentation	Diminution	Autres variations	31 déc. 2017
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Titres de participation	2				2
Autres immobilisations financières	645	158	-1		802
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES BRUTES	646	158	-1		804
PROVISIONS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres immobilisations financières	234				234
PROVISIONS	234				234
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES NETTES	413				570

Note 4. Stocks

En Milliers d'euros	Brut	31/12/2017 Dépréciation	Net	31/12/2016 Net
Stocks matières premières				
Stocks et en cours de biens				
Stocks de marchandises	323		323	389
TOTAL	323		323	389

Le stocks est principalement constitué du stock de marchandises Démonia pour 303 K€.»

Note 5. Créances

En Milliers d'euros	Brut	31/12/2017 Dépréciation	Net	31/12/2016 Net
Créances clients	1 008	-386	622	1 077
CLIENTS	1 008	-386	622	1 077
Avances, acomptes sur commande	23		23	24
Autres créances	188		188	982
Actifs d'impôts différés				
Charges constatées d'avance	70		70	101
AUTRES CRÉANCES	281		281	1 106
CRÉANCES D'EXPLOITATION	1 289	-386	903	2 184

Les créances ont globalement une échéance inférieure à un an.

Note 6. Dettes financières

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Emprunt auprès des établissements de crédit (1)	36	53
Découverts bancaires	6	8
Emprunts et dettes financières divers	16	16
TOTAL	58	77

(1) Ces postes sont présentés en variation nette de l'exercice

	31/12/2017	< 1 an	> 1 an & < 5 ans	> 5 ans
Emprunt auprès des établissements de crédit	36	36		
Découverts bancaires	6	6		
Emprunts et dettes financières divers	16		16	
TOTAL	58	42	16	

Note 7. Dettes d'exploitation

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
DETTES FOURNISSEURS	1 271	1 197
Dettes fournisseurs	1 271	1 197
Avances, acomptes reçus / commandes	5	9
Dettes fiscales et sociales	447	660
Autres dettes	1 760	1 486
Produits constatés d'avance	4	519
AUTRES DETTES	2 216	2 675
TOTAL	3 487	3 872

Les dettes d'exploitation ont pour l'essentiel une maturité inférieure à 1 an.

Note 8. Provisions pour risques et charges

En Milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprise	31/12/2017
Provision pour impôt différés	2	2		4
Provisions pour risque	25	154	-113	67
Provisions pour charges				
TOTAL	27	156	-113	71

PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT

En Milliers d'euros	31/12/2016	Dotations	Reprise	31/12/2017
Provisions sur autres immobilis. financières	234			234
Provisions sur Stocks	23		-23	
Clients et clients douteux	462	27	-103	386
TOTAL	719	27	-126	620

Note 9. Résultat financier

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Produits financiers de participations	8	
Autres intérêts et produits assimilés	35	63
Différences positives de change	13	4
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	15	175
PRODUITS FINANCIERS	72	241
Intérêts et charges assimilées	-156	-9
Différences négatives de change	-36	-6
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-13	-47
CHARGES FINANCIÈRES	-204	-63
RÉSULTAT FINANCIER	-133	179

Note 10. Résultat exceptionnel

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
Sur opération de gestion	509	56
Sur opération en capital	40	109
Reprises de provisions et transferts de charges	32	5
PRODUITS EXCEPTIONNELS	581	170
Sur opération de gestion	-700	-217
Sur opération en capital	-24	-2
Dotations aux provisions	-73	-126
CHARGES EXCEPTIONNELLES	-798	-345
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-217	-175

		31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Transaction completel	125	
Protocole Orange /Audio	145	
Produits sur exercices antérieurs	238	
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS DE GESTION		508
Immobilisation cédées	39	
Resultat intercalaire DISTK00 1	1	
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPÉRATIONS EN CAPITAL		40
REPRISES PROVISIONS, TRANSFERTS CHARGES		32
TOTAL		580
CHARGES EXCEPTIONNELLES		31/12/2017
Pénalités et amendes	16	
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	676	
Rappel d'impôt	7	
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATION DE GESTION		700
Immobilisation cédées	11	
Pertes transférées par les minoritaires	13	
Autres charges exceptionnelles sur opérations en capital		24
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions		73
TOTAL		797

Note 11. Fiscalité

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
DÉTAIL DE L'IMPÔT DIFFÉRÉ AU BILAN		
Impôts différés actif		
Impôts différés passif	-4	-2
TOTAL	-4	-2

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
ANALYSE DE LA CHARGE D'IMPÔT		
Impôts exigibles		5
Impôts différés	2	2
TOTAL	2	7

Note 12. Personnel

	31/12/2017	31/12/2016
EFFECTIFS PAR FONCTION		
Dirigeants	2	1
Cadres	8	10
Collaborateurs	16	19
TOTAL	26	30

En Milliers d'euros	31/12/2017	31/12/2016
CHARGES DE PERSONNEL		
Salaires et participation	1 276	1 492
Charges sociales	633	632
TOTAL	1 909	2 124

Note 13. Analyse sectorielle

En Milliers d'euros	31/12/2017	en %	31/12/2016	en %	31/12/2015	en %
ZONES GÉOGRAPHIQUES						
France	5 175	92 %	5 594	87 %	7 674	97 %
Export	451	8 %	810	13 %	250	3 %
TOTAL	5 626	100 %	6 404	100 %	7 924	100 %

En Milliers d'euros	31/12/2017	en %	31/12/2016	en %	31/12/2015	en %
SECTEURS						
Production vendue	1 617	29 %	2 036	32 %	2 321	29 %
Prestations de services	4 008	71 %	4 368	68 %	5 603	71 %
TOTAL	5 626	100 %	6 404	100 %	7 924	100 %

Note 14. Rémunération des dirigeants

Le groupe ne souhaite pas communiquer sur le sujet, afin de ne pas diffuser d'informations personnelles.

Note 15. Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes sur l'exercice sont de 27 100 euros.

Note 16. Engagements hors bilan

Le fonds de commerce (BD télécommunication) a été nanti au profit de la banque HSBC ayant octroyé un prêt. La dette ayant été intégralement remboursée, la mainlevée de nantissement est en cours.

Comptes sociaux

> BILAN

Exercice clos le 31 décembre 2017

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	Net 31/12/2017	Net 31/12/2016
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement	1 650	1 650		
Concessions, brevets, droits similaires	1 313 184	1 003 897	309 287	281 070
Fonds commercial	921 902	373 086	548 816	548 816
Autres immobilisations incorporelles	127 954	40 997	86 957	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Constructions	86 847	73 456	13 391	16 865
Installations techniques, matériel, outillage	31 504	10 236	21 268	21 268
autres immobilisations corporelles	502 538	485 969	16 569	15 795
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Autres participations	3 523 815	3 501 002	22 813	23 313
Créances rattachées à des participations	1 042 922	364 046	678 876	356 969
Autres immobilisations financières	591 811	233 867	357 944	300 311
ACTIF IMMOBILISÉ	8 144 127	6 088 207	2 055 921	1 564 408
STOCK ET EN-COURS				
Marchandises	303 412		303 412	316 688
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes	23 050		23 050	8 335
Créances clients et comptes rattachés	1 117 882	378 883	738 998	955 072
Autres créances	616 423	65 516	550 907	1 797 832
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	618 710		618 710	1 341 905
Disponibilités	434 569		434 569	558 394
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges constatées d'avance	66 909		66 909	62 844
ACTIF CIRCULANT	3 180 954	444 399	2 736 555	5 041 069
TOTAL GÉNÉRAL	11 325 082	6 532 606	4 792 476	6 605 477

BILAN PASSIF

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Capital social ou individuel (dont versé 4 552 076)	4 552 076	4 552 076
Primes d'émission, de fusion, d'apport...	1 314 632	1 314 632
Écarts de réévaluation (dont écart d'équivalence)	30 490	30 490
Réserve légale	297 731	297 731
Autres réserves (dont œuvres originales artistiques)		
Report à nouveau	-2 286 148	-997 977
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 614 252	-1 288 171
CAPITAUX PROPRES	2 294 529	3 908 781
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	66 640	106 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS RISQUES & CHARGES	66 640	106 000
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	2 845	16 356
Emprunts et dettes financ. divers (dont emp. participatifs)	157 545	159 814
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 330	7 802
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	813 131	748 116
Dettes fiscales et sociales	413 439	558 671
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 039 018	1 099 936
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	2 431 307	2 590 696
TOTAL DU PASSIF	4 792 476	6 605 477

> COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31 décembre 2016

COMPTE DE RÉSULTAT > première partie

Rubriques	France	Export	31/12/2017	31/12/2016
Ventes de marchandises	1 485 583	10 447	1 496 031	1 678 475
production vendue de biens	80		80	
Production vendue de services	2 541 131	485 935	3 034 454	4 175 428
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 026 714	496 323	4 530 563	5 853 903
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				222
Reprises amortis., provisions, transfert charges			80 000	54 599
Autres produits			274	118
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 610 837	5 908 842
Achats de marchandises (& droits de douane)			611 997	762 972
Variation de stocks (marchandises)			13 276	-43 382
Achats de matières premières & approvisionnements (& droits de douane)			28 187	18 626
Autres achats et charges externes			3 102 638	4 101 038
Impôts, taxes et versements assimilés			53 990	58 723
Salaires et traitements			1 121 502	1 264 386
Charges sociales			561 500	550 358
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			26 006	75 314
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions			15 990	13 464
Dotations provisions risques et charges				
Autres charges			11 029	42 358
CHARGES D'EXPLOITATION			5 546 115	6 843 857
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-935 278	-935 016
OPÉRATIONS EN COMMUN				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			42 046	30 530
Produits autres valeurs mobilières et créances de l'actif				
Autres intérêts et produits assimilés			35 258	62 527
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			746	2 906
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières placement			15 013	174 869
PRODUITS FINANCIERS			93 063	270 831
Dotations financières amortissements et provisions			0	542 271
Intérêts et charges assimilées			65 906	6 025
Différences négatives de change			1 356	2 376
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			12 733	47 483
CHARGES FINANCIÈRES			79 995	598 155
RÉSULTAT FINANCIER			13 069	-327 323
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT			-922 210	-1 262 339

COMPTE DE RÉSULTAT > deuxième partie

Rubriques	31/12/2017	31/12/2016
Produits except. sur opérations gestion	373 716	52 391
Produits except. sur opérations capital	0	3 910
Reprises provisions & transferts de charges	112 820	5 499
PRODUITS EXCEPTIONNELS	486 536	61 800
Charges except. sur opérations de gestion	1 102 668	43 123
Charges except. sur opérations en capital	18 090	2 407
Dotations except. amortissem. provisions	57 820	42 103
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 178 578	87 632
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	-692 042	-25 832
Impôts sur les bénéfices	0	0
TOTAL DES PRODUITS	5 190 436	6 241 473
TOTAL DES CHARGES	6 804 688	7 529 644
BÉNÉFICE OU PERTE	1 614 252	-1 288 171

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté et suivant les articles 9 et 11 du Code de commerce et les articles 7, 21 et 24-1, 24-2 et 24-3 du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983, ainsi que le règlement 2016-07 du 04/11/2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :**A) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles, notamment composées des marques et brevets à hauteur de 2 365 k€ sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Elles sont amorties à hauteur de 1 417 k€, soit une valeur nette de 948 k€ au 31/12/17.

Logiciels informatiques :

Les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées.

Les logiciels acquis sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de type ERP compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par lots, lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

Fonds commerciaux :

Les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée de l'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds commerciaux générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation. Les tests de dépréciation sont réalisés chaque année à la clôture de l'exercice, même en l'absence de perte de valeur, par rapport à la valeur d'usage.

La société a opté pour ne pas retraiter l'affectation extracomptable des malis techniques existants au 1^{er} janvier 2017. Les malis étaient affectés précédemment au fonds commercial.

Fonds de commerce	Nature	Brut	Provision	Net
ABD	Jeux	373 085,88 €	373 085,88 €	00,00€
Boutique	VPC	548 816,46 €		548 816,46 €
TOTAL		921 902,34 €	373 085,88 €	548 816,46 €

Les immobilisations en cours d'un montant de 87 k€ concernent du développement de logiciels.

B) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés en fonction de la durée d'utilité estimée.

Agencements et aménagements des constructions : entre 8 à 25 ans linéaire ou dégressif.

- Matériel de bureau et informatique. 3 à 5 ans linéaire ou dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaires.

C) Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute une provision pour dépréciation est constatée pour la différence.

Les titres de participation ont une valeur de 3524 k€. Une provision de 3501 k€ pour dépréciation a été constituée afin de ramener la valeur brute des titres à leur valeur d'inventaire. Les titres de participation sont principalement composés des titres GAYPLANET.

Les provisions pour dépréciations des titres ont été déterminées en fonction de la quote-part de la situation nette et des perspectives des entreprises.

D) Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée en fonction de la quote-part de la situation nette, des perspectives des entreprises et/ou du cours de bourse.

E) Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des VMP est constituée par leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur brute à la clôture de l'exercice.

Au 31/12/17, le montant des valeurs mobilières de placement s'élève à 619 k€. La plus value de 22 k qui a été constatée en comptabilité a fait l'objet d'une réintégration fiscale.

F) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti ». Le montant du stock entré (marchandises secteur édition/produits dérivés) s'élève à 303 k€.

Les stocks sont dépréciés lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût historique des stocks.

G) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

H) Engagements hors bilan :

Le fonds de commerce (BD télécommunication) a été nanti au profit de la Banque HSBC ayant octroyé un prêt. La dette ayant été intégralement remboursée, la mainlevée de nantissement est en cours.

I) Intégration fiscale :

Le périmètre d'intégration fiscale a été renouvelé en janvier 2016 et intègre les sociétés suivantes : BD Multimedia, Gayplanet et Paycom. L'impôt comptabilisé est l'impôt dont sont redevables les sociétés intégrées. Le déficit reportable de la société BD Multimédia calculé comme une imposition séparée de la société, s'élève à -2 479 768 € au 31/12/2017.

Autres renseignements :

Le traitement comptable du CICE est une réduction des charges de personnel imputé au crédit du compte 649. Il représente un montant de 21 680 €.

Le crédit d'impôt CICE de 2017 a été utilisé pour la réalisation de dépenses d'investissement

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes pour 2017, s'élève à 28 000 €.

Le montant non chargé des engagements de départ à la retraite s'élève à 73 788,71 euros. Il est calculé sur les bases suivantes :

- Départ volontaire à la retraite à 65 ans,
- Taux d'actualisation de 2,33 %.
- le dernier brut annuel pour les salariés présents au 31/12/2017.

Faits marquants de l'exercice

Par décision en date du 20 février 2017, BD Multimedia, associé unique, a décidé la mise en dissolution anticipée de sa filiale, Distkoo. Dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale du 17 juin 2015 autorisant le Conseil d'administration à mettre en œuvre un contrat de liquidité pour une durée de 18 mois, décision renouvelée par l'Assemblée Générale du 16 juin 2016, dans les mêmes conditions pour une durée de 18 mois. BD Multimédia a mis fin à ce programme le 28 février 2017 :

- nombre d'actions achetées : 91 370 actions, représentant 4,01 % du capital.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 18 avril 2017 pour arrêter les comptes 2016 et organiser l'Assemblée Générale y afférente qui s'est tenue le 16 juin 2017.

Par décision du 22 mai 2017, BD MULTIMÉDIA, associée unique de DISTKOO SARL a décidé la dissolution par anticipation sans liquidation de la société DISTKOO, en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du code civil entraînant la transmission universelle du patrimoine de cette société au profit de son associé unique, BD MULTIMEDIA. Il en résulte la constatation d'un mali de fusion de 65 k€ comptabilisé en charges financières.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 5 septembre 2017 pour effectuer un compte rendu sur la surveillance des risques sur les services de paiement, conformément à nos procédures d'établissement de paiement.

Le Conseil d'Administration, réuni le 31 octobre 2017, a concerné l'activité et son bilan au cours du premier semestre 2017.

Le Conseil d'Administration s'est réuni le 31 décembre 2017 sur l'autorisation à donner en vue de l'abandon partiel du compte courant que détient la société dans les comptes de sa filiale détenue à 100 %, la SARL PAYCOM, pour un montant de 430 k€ inscrit en charges exceptionnelles.

Des restructurations au niveau du personnel engagées sur l'année 2017 ont donné lieu à 8 sorties d'effectifs. Le coût de cette restructuration a été inscrite en charges exceptionnelles pour un montant de 317 k€.

Par protocole de cession, à effet au 30 décembre 2017, la société GAYPLANET a cédé à BD Multimédia divers actifs corporels et incorporels directement liés aux activités d'exploitation d'un site communautaire sur internet pour un montant de 42 090 € HT.

BD Multimedia a effectué une reprise de provision sur sa filiale Gayplanet d'un montant de 81 000 €, et un abandon de créance pour un montant de 134 648 €. La perte pour BD Multimedia s'élève à 53 648 €.

Faits marquants postérieurs à la clôture :

L'assemblée générale ordinaire de clôture de liquidation de la société Gayplanet s'est réunie le 28 février 2018 pour statuer sur l'ensemble des opérations de liquidation au 31/12/2017. La radiation de GAYPLANET est intervenue le 11/04/2018.

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	1 650			1 650
Concession brevet et licence	1 274 494	38 690		1 313 184
Fond commercial	921 902			921 902
Autres immobilisations	40 997			40 997
Immobilisations incorp. en cours		86 957		86 957
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	2 239 043	125 648	0	2 364 691
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	86 241			86 241
Constructions, installations générales, agencements, aménagements	605			605
Installations techniques, outil. Industriels	31 504			31 504
Installations générales, agencements, aménagements	206 394	4 602		210 996
Matériel de transport	6 998	3 069		10 067
Matériel de bureau, informatique, mobilier	272 121	5 161		277 282
Emballages récupérables et divers	4 192			4 192
Immobilisations corporelles en cours				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	608 056	12 832	0	620 888
Autres participations	4 245 331	321 406		4 566 737
Prêts, autres immobilisations financières	534 178	70 523	12 890	591 811
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	4 779 509	391 930	12 890	5 158 549
TOTAL GÉNÉRAL	7 626 608	530 410	12 890	8 144 128

AMORTISSEMENTS

Rubriques	Début exer- cice	Dotations	Reprises	Fin exercice
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE	1 650			1 650
Concession brevet et licence	993 424	10 473		1 003 898
Fond commercial	373 085			373 085
Autres immobilisations	40 997			40 997
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 409 156	10 473		1 419 630
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	69 494	3 450		72 944
Constructions inst. Générales, agencements	488	24		512
Installations techniques, matériel & outillage	10 236			10 236
Installations générales, agencements	202 982	6 339		209 321
Matériel de transport	6 998	1 530		8 528
Matériel de bureau, informatique, mobilier	263 929	4 189		268 120
Emballages récupérables & divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554 127	15 532	0	569 661
TOTAL GÉNÉRAL	1 480 511	26 005	0	1 506 516

Ventilation des dotations	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations dér.	Reprise dér.
FRAIS ÉTABLISSEMENT, RECHERCHE					
Concession brevet et licence	10 473				
Fond commercial					
Autres immobilisations					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10 473				
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui	3 450				
Constructions et installations	24				
Installations techniques, matériel et outillage					
Installations générales, agencements	6 339				
Matériel de transport	1 530				
Matériel de bureau & informatique	4 189				
Emballages récupérables					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 532				
TOTAL GENERAL	26 005				

CRÉANCES ET DETTES

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	À 1 an au plus	À plus de 1 an
Créances rattachées à des participations	1 042 922		1 042 922
Autres immobilisations financières	591 811		591 811
Clients douteux ou litigieux	413 190	413 190	
Autres créances clients	704 692	704 692	
Personnel et comptes rattachés	20 130	20 130	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	40 153	40 153	
État, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	38 157	38 157	
Groupe et associés	500 176	500 176	
Débiteurs divers	17 807	17 807	
Charges constatées d'avance	66 909	66 909	
TOTAL GÉNÉRAL	3 435 947	1 388 024	2 047 922

Montants des prêts accordés en cours d'exercice

Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	À 1 an au plus	+ 1 an, 5 ans au +	À plus de 5 ans
Auprès des établissements de crédits				
à 1 an maximum à l'origine				
à plus de 1 an à l'origine	2 845	2 845		
Emprunts et dettes financières divers	15 809	15 809		
Fournisseurs et comptes rattachés	813 131	813 131		
Personnel et comptes rattachés	133 063	133 063		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	127 239	127 239		
État : impôts sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	152 521	152 521		
État : autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés				
Groupe et associés	141 740	141 740		
Autres dettes	1 039 018	1 039 018		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	2 425 365	2 425 365		

Emprunts souscrits en cours exercice

Emprunts remboursés en cours exercice

PROVISIONS

Rubriques	Début exercice	Dotations	Reprises	TUP Distkoo	Fin exercice
Amortissements dérogatoires					
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
Provisions pour litiges	25 000	57 820	31 820		51 000
Autres provisions pour risques et charges	81 000		81 000	15 640	15 640
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	106 000	57 820	112 820	15 640	66 640
Provisions sur immobilisations incorporelles	482 773				482 772
Provisions sur titres de participation					
Provisions sur autres immobilisations financières	4 098 915				4 098 915
Provisions sur stocks et encours	0		0		0
Provisions sur comptes clients	420 437	15 990	80 000	22 456	378 883
Autres provisions pour dépréciation	65 516				65 516
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	5 067 642	15 990	80 000	22 456	5 026 087
TOTAL GÉNÉRAL	5 173 642	73 810	192 820	38 096	5 092 727
Dotations et reprises d'exploitation		15 990	80 000		
Dotations et reprises financières					
Dotations et reprises exceptionnelles		57 820	112 820		

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR > 31/12/2017

Rubriques	Montant
CRÉANCES : ORGANISMES SOCIAUX	0
CRÉANCES : ÉTAT	-611
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	193 773
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	193 162

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER > 31/12/2017

Rubriques	Montant
DETTES FOURNISSEURS COMPTES RATTACHÉS	122 593
DETTES FISCALES ET SOCIALES	155 683
TOTAL	278 276

DÉTAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE > 31/12/2017

	CHARGES	PRODUITS
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	66 909	0
TOTAL	66 909	0

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			VALEUR NOMINALE
	à clôture exercice	créés pendant exercice	remboursés pendant exercice	
Actions ordinaires	2 276 038	0	0	2

AFFECTATION DES RÉSULTATS SOUMISE À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

1. ORIGINE	Montant
Report à nouveau	-2 286 148
réserve légale antérieure	297 731
Résultat de l'exercice	-1 614 252
dont résultat courant après impôts :	
Prélèvements sur les réserves	
Autres réserves	0
TOTAL	-3 602 669

2. AFFECTATIONS	Montant
Réserve légale	297 731
Autres réserves	0
Dividendes	
Primes d'émission	
Autres répartitions :	
Report à nouveau	-3 900 400
TOTAL	-3 602 669

DÉTAILS DES CHARGES ET DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant
opérations de gestion	1 102 668
opérations en capital	18 090
dotations amortissements et provisions	57 820
TOTAL	1 178 578

DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant
opérations de gestion	373 716
reprises sur provisions et transferts de charges	112 820
TOTAL	486 536

- produits exceptionnels sur exercices antérieurs 370 k€
 - transaction Complete! + 125 k€
 - protocole Orange Audio + 145 k€
 - règlement de divers litiges sur le secteur micropaiement + 85 k€
- autres opérations de gestion 883 k€
 - indemnités de licenciement et transaction - 317 k€
 - abandon de créances Gayplanet -135 k€
 - abandon de compte courant sur Paycom - 430 k€
- Charge audio -134 k€

Annexes aux comptes sociaux

> ÉTATS FINANCIERS DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

arrêtés au 31 décembre 2017

BD Multimédia SA a obtenu un statut d'établissement de paiement « hybride » à partir de l'année 2017.

Dans le cadre de notre agrément nous devons joindre aux comptes de BD Multimédia, les états correspondants à l'établissement de paiement.

Le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent au cadre fixé avec l'ACPR et définis dans l'annexe jointe.

COMpte DE RÉSULTAT DE L'EP

Rubriques	31/12/2017
Produits sur opérations de trésorerie et interbancaires	
Produits sur opérations avec la clientèle	324 236
Produits sur opérations sur titres	
Produits sur opérations de change	
Produits sur opérations de hors bilan	
Produits sur prestations de services financiers	24 472
Autres produits d'exploitation bancaire	205 608
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	907 451
Charges sur opérations de trésorerie et interbancaires	
Charges sur opérations avec la clientèle	
Charges sur opérations sur titres	
Charges sur opérations de change	
Charges sur opérations de hors bilan	
Charges sur prestations de services financiers	30 291
dont commissions bancaires	27 252
dont frais bancaires	3 039
Autres charges d'exploitation bancaire	18 000
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	48 291
PRODUIT NET BANCAIRE	506 025
Plus-value sur cession des immobilisations	
Transferts de charges d'exploitation non bancaire	
PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION	0
Charges de personnel	281 950
Impôts et taxes	1 802
Services extérieurs	104 069
Charges diverses d'exploitation	129 694
Dotations aux amortissements immos corp. et incorp.	4 201
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	521 716
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	-15 691
Reprises sur provisions pour risques	
Dotations aux provisions pour risques	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-15 691
Gains sur actifs immobilisés	0
Pertes sur actifs immobilisés	0
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-15 691
(+) Reprises / (-) Dotations du fonds pour risques bancaires généraux	24 000
(+) Produits exceptionnels / (-) Charges exceptionnelles	-7 520
Impôts sur les bénéfices	
RÉSULTAT NET	788

BILAN DE L'EP

Rubriques	31/12/2017
ACTIF	
Caisse, banques centrales et CCP	
Effets publics et valeurs assimilées	
Créances sur les établissements de crédit	531 558
Opérations avec la clientèle	
Obligations et autres titres à revenu fixe	
Actions et autres titres à revenu variable	
Participations et autres titres détenus à long terme	
Parts dans les entreprises liées	
Crédit-bail et location avec option d'achat	
Immobilisations incorporelles	216 603
Immobilisations corporelles	8 275
Actions propres	
Autres actifs	463 743
Comptes de régularisation	234 679
TOTAL ACTIF	1 454 858
DETTES	
Banques centrales et CCP	
Dettes envers les établissements de crédit	329 650
Opérations avec la clientèle (compte de cantonnement)	444 589
Dettes représentées par un titre	
Autres passifs	204 665
Comptes de régularisation	0
Provisions	1 000
Dettes subordonnées	
TOTAL DETTES	892 936
CAPITAUX PROPRES	
Capital souscrit	420 000
Prime d'émission	
Réserves	54 165
Résultat de l'exercice	788
Compte de liaison	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	561 922
TOTAL PASSIF	1 454 858

ANNEXES COMPTABLES DE L'ÉTABLISSEMENT DE PAIEMENT

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées pour élaborer le bilan et le compte de résultat de l'établissement de paiement correspondent à celles qui ont permis de fonder la demande d'agrément et sur lequel l'agrément a été validé par l'ACPR.

a - Imputation analytique

Du fait de la qualité hybride de BD Multimédia, et afin de donner une image fidèle aux comptes de l'établissement de paiement, nous avons opté pour une affectation de certains postes « généraux », du bilan et compte de résultat, au prorata du nombre de personnes affectées à l'établissement de paiement par rapport à l'effectif global de BD SA. Nous avons affectés 4,2 personnes affectés à l'établissement de paiement sur un effectif total de 26 personnes soit une clé de répartition de 16,15%.

BILAN

b – Créances sur les établissements de crédit

Les créances sur les établissements de crédit inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride correspondent à la totalité des fonds au crédit sur les comptes de paiement des marchands auquel on ajoute la trésorerie de l'entreprise, déduit des fonds de la clientèle et sur laquelle on applique la répartition analytique (cf Art a). La formule analytique appliquée est donc la suivante pour définir les créances sur les établissements de crédit en rapport avec l'Établissement de paiement

Créances sur les établissements de crédit lié à l'EP =

Fonds de la clientèle EP + [Créances totales sur les établissements de crédit - Fonds de la clientèle EP] x personnel affecté à EP / personnel total BD.

c - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

Il est à noter que la totalité des développements liés à l'établissement de paiement ont été passés directement en charges au cours des exercices précédents et donc non immobilisés.

d - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à la valeur nette comptable, donc après application d'amortissement ou de provision pour dépréciation.

Nous avons appliqué la répartition analytique (cf. Art a) pour ce poste sur la totalité des immobilisations de BD Multimédia.

e- Autres actifs

L'intégration des flux de paiement via télécom au sein de l'Établissement de Paiement hybride implique la prise en compte du délai de paiement des opérateurs télécom en tant que créances clients.

f – Compte de régularisation actif

BDM dans le cadre de sa demande d'agrément en tant qu'établissement de paiement hybride se doit de tenir une comptabilité analytique distincte entre les activités Telecom et de Paiement dans le cadre d'une comptabilité générale unique pour l'ensemble des deux activités afin de répondre aux exigences d'informations de son autorité de tutelle (l'ACPR) notamment via les états réglementaires. Par ailleurs, pour le besoin de l'émission de ces derniers, il est nécessaire et impératif que BDM puisse déterminer un bilan de l'activité de paiement dont certaines informations ou écritures sont en lien directe avec le compte de résultat de l'activité de paiement, voire même issues du compte de résultat de l'activité de paiement.

Enfin, un des principes fondamentaux de la comptabilité, que celle-ci soit commerciale ou bancaire est la parfaite égalité entre le total du passif et le total de l'actif.

Au regard des constats précédemment listés, et afin de respecter les obligations de communication auprès de son autorité de tutelle (l'ACPR), BDM a dû créer un compte de liaison (compte de régularisation) dans le bilan de l'activité de paiement n'ayant qu'une fonction d'équilibrage entre le total du passif et le total de l'actif du dit établissement.

g - Dettes envers les établissements de crédit

Les dettes envers les établissements de crédit correspondent à la mobilisation d'une partie des créances sur les opérateurs télécom auprès de la BPI.

h – Opérations avec la clientèle

Les dettes envers la clientèle recouvrent l'ensemble de la trésorerie détenue dans le compte de ses établissements de crédit.

i- Autres passifs

Les dettes d'exploitation inscrites au bilan de l'établissement de paiement hybride sont égales aux dettes fournisseurs, à la TVA due à l'Etat, aux dettes envers les organismes sociaux, ainsi qu'à la provision pour congés payés.

j - Provisions

La constitution du fonds pour risques bancaires généraux (25K€), répond à un souci de précaution, en cas de contestations par des clients repérés comme "inactifs" et/ou ne répondant pas à nos demandes de justificatifs d'identité (avec relances) qui produisent finalement des justificatifs valables.

Ce montant devrait être ramené à 1K€ en 2018.

k- Capital

Le montant du capital affecté à l'établissement de paiement pour 420 000 euros correspond aux exigences de son autorité de tutelle (l'ACPR).

COMPTE DE RÉSULTAT

I – Produits d'exploitation bancaire

1/ Produits sur opérations avec la clientèle

Ces produits correspondent à l'intégration de marge de l'activité Telecom diminués des codes non saisis ou appels non aboutis (10%).

2/ Les produits sur prestations de services financiers correspondent aux commissions facturées aux clients dans le cadre des transactions acquises.

3/ Les autres produits inscrits au compte de résultat dédié à l'activité de fourniture de services de paiement correspondent à :

- d'une part, les frais de virement facturés aux clients marchands lorsque le reversement est effectué par virement bancaire.
- d'autre part, la facturation de frais de gestion sur comptes de paiement inactifs.

m- Les charges variables

Elles correspondent :

- aux commissions payées sur les flux CB et PayPal.
- aux frais bancaires (frais sur virement, etc.).
- à la prime d'assurance pour la protection des fonds des comptes de paiements.

n- Les charges fixes

Elles incluent :

- Les charges relatives aux équipes opérationnelles (salaires, charges sociales et congés payés).
- Les impôts et taxes.
- Les services extérieurs : honoraires de conseils et de charges indirectes de siège (loyers et charges du siège social, assurances, frais de communication, salaires du PDG et secrétaire général, frais de fonctionnement des instances sociales...), calculées suivant la répartition analytique (cf.a).
- Les charges diverses d'exploitation sont égales à 47.88% de la marge télécom retenue (cf.I-1) et correspondent aux fees dus par l'Établissement de Paiement à BD Multimédia au titre des travaux effectués dans le domaine purement Télécom pour le compte des flux de paiement.
- Les dotations aux amortissements sont calculées sur une durée de 5 ans

Rapport du commissaire aux comptes

> SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société BD MULTIMEDIA relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les notes « Immobilisations incorporelles » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les modalités relatives à l'évaluation des fonds de commerce, selon lesquelles votre société peut être amenée à constituer une provision pour dépréciation exceptionnelle des fonds de commerce afin de ramener ces derniers à leur valeur actuelle en cas de perte de valeur. Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société, et pour estimer la valeur d'usage, à mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les notes « Participations, autres titres immobilisés » et « Créances rattachées à des participations » de la section « Règles et méthodes comptables » de l'annexe exposent les modalités selon lesquelles votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation sur ses titres de participation pour la différence entre la valeur d'inventaire et la valeur d'acquisition. Nos travaux ont consisté à apprécier l'approche retenue par votre société, et pour estimer la valeur d'inventaire, à mettre en œuvre des tests pour vérifier l'application de cette méthode. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ

Commissaire aux comptes

Rapport spécial du commissaire aux comptes
> SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
 Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que des motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Convention de reversements conclue avec la société BDM HK LTD

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financiers permettant l'encaissement des cartes bleues. A ce titre, elle propose à la société BD MULTIMEDIA HK LTD de prendre en charge des encaissements réalisés par son activité de micro paiement, PAY DUO, pour la solution de paiement CB (carte bancaire).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 08 mars 2013.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les reversements effectués ont représenté un montant de 38 121,74 €. La retenue de frais de 5 % a représenté un montant de 1 906,09 €.

2. Convention de reversements conclue avec la société GAYPLANET

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société possède les outils et le dispositif financiers permettant la collecte des paiements en ligne de produits ou services effectués sur Internet. Elle propose à la société anonyme GAYPLANET de collecter pour son compte le chiffre d'affaires réalisé par son activité grossiste et son activité Internet vente par correspondance (VPC).

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 25 août 2005 et un avenant à cette convention a été autorisé par votre conseil d'administration en date 24 mars 2006.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les reversements effectués ont représenté un montant de 37 862,60 €. La retenue de frais de 3% a représenté un montant de 1 135,88 € et la refacturation réelle des frais de carte bleue un montant de 1 128,51 €.

3. Convention de sous-location conclue avec la société anonyme GAYPLANET

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA
- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Votre société a conclu un engagement de sous-location avec la société anonyme GAYPLANET et la mise à disposition d'un bureau d'une surface de 40 m² dans les locaux de votre société, appartenant à la société CITE 16, situés sis 16, Cité Joly Paris 11^{ème} au 1^{er} étage. Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration en date du 25 août 2005.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le montant des loyers versés par la société anonyme GAYPLANET à votre société s'élève à 3 660 € Hors Taxes auquel s'ajoute 300 € de charges.

4. Contrat de prestation de services en date du 16 janvier 1998 : mise à disposition du personnel

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations de services dans les domaines financier, comptable, juridique, commercial, technique et social, entre votre société et l'ensemble des sociétés suivantes, filiales du Groupe BD MULTIMEDIA :

- SARL ACDM IMPRESSIONS
- SCI CITE 16

La présente convention a pris effet au 1^{er} janvier 1998. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 23 janvier 1998 pour l'ensemble des sociétés intéressées, à l'exception de la société :

- GAYPLANET, autorisée par votre conseil d'administration du 29 avril 2003 ;

En date du 6 janvier 2014, votre Conseil d'Administration a autorisé un avenant à la convention de 2001 qui prévoit l'intégration de la société BD HK à la convention à compter du 1^{er} janvier 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIÉTÉS	Mise à disposition de personnel (hors taxes)
S.A. GAYPLANET	24.778 €
S.A.R.L. A.C.D.M. IMPRESSIONS	1.038 €
BD HK	58.551 €
S.C.I. CITE 16	1.195 €

Par ailleurs, au titre de cette même convention votre société a facturé des prestations à la PAYCOM pour 32 000 €. Cette convention n'a fait l'objet d'aucune autorisation préalable par votre Conseil d'Administration.

5. Convention d'assistance Groupe (frais de structure) en date du 5 janvier 2001

Administrateurs intéressés :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

La société mère BD MULTIMEDIA effectue ou supporte des tâches, notamment des prestations techniques et administratives requises pour la bonne gestion du Groupe BD MULTIMEDIA.

Les principales prestations ou frais d'assistance concernent :

- Les frais de secrétariat ;
- Les frais de mise à disposition des services suivants : juridique, comptable et marketing ;
- Les frais de direction générale.

La présente convention a pris effet au 1^{er} janvier 2001. Elle est renouvelable par tacite reconduction.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 17 janvier 2001.

La société BD MULTIMEDIA et sa filiale BD MULTIMEDIA HK LTD se sont rapprochées pour convenir de son intégration dans le périmètre de la convention d'assistance Groupe à effet au 01 janvier 2014.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration en date du 06 janvier 2014.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a facturé les prestations suivantes :

SOCIETES	Frais de structure facturés (hors taxes)
S.A. GAYPLANET	5 796 €
S.C.I. CITE 16	12 639 €

6. Conventions conclues avec la SCI CITE 16

Administrateur intéressé:

- Monsieur Daniel DORRA

a. Location de bureaux

Facturation par la SCI Cité 16 à votre société de la location de bureaux dans un immeuble sis 16, Cité Joly Paris 11^{ème} au 2^{ème} étage. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 39 637 € hors taxes.

b. Bail commercial

Par un conseil d'administration en date du 27 juin 2000, votre société a autorisé la signature d'un bail commercial avec la SCI Cité 16 pour les locaux sis 16, Cité Joly PARIS 11^{ème} au 1^{er} étage.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002.

Le loyer facturé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élève à 51 833 € hors taxes.

7. Convention conclue avec la société LOFT STORY

Administrateurs intéressés:

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations administratives (comptables et juridiques) entre votre société et la société LOFT STORY. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2002 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007.

Au titre de l'exercice 2017 votre société a facturé à la société LOFT STORY 7 230 € hors taxes au titre de prestations administratives (comptables et juridiques).

8. Convention conclue avec la S.C.I. TAGOMAGO

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la société TAGOMAGO.

Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2000 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, votre société a facturé à la société un montant de 290 € hors taxes au titre de ces prestations.

9. Convention conclue avec la S.C.I. ESPALMADOR

Administrateur intéressé :

- Monsieur Jim DORRA

Objet de la convention :

Il a été conclu une convention de prestations comptables entre votre société et la SCI ESPALMADOR. Cette convention a été autorisée par votre conseil d'administration en date du 21 décembre 2000 ; le montant des prestations de l'exercice a été ratifié par votre conseil d'administration en date du 27 décembre 2007. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2016, votre société a facturé à la société un montant de 290 € hors taxes au titre de ces prestations.

10. Convention conclue avec Monsieur Daniel DORRA

Administrateur intéressé :

- Monsieur Daniel DORRA

Objet de la convention :

Monsieur Daniel DORRA a consenti à votre société des avances en compte courant. Au 31 décembre 2017, ces avances s'élèvent à 19 420,32 € et n'ont pas porté à intérêt.

Extentis Audit

Jean Luc GUEDJ
Commissaire aux comptes

BD Multimedia

16 Cité Joly 75011 PARIS

Tel : +33 1 53 36 24 24

RCS Paris 334 517 562 000 16

www.bdmultimedia.fr - e-mail : contact@bdmultimedia.fr